

RAPPORT ANNUEL 2022

SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX
D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS MÉNAGERS



Ce document présente les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public de valorisation et de traitement des déchets ménagers pour l'exercice 2022.

Il se réfère directement aux rapports publics sur la qualité et le prix de valorisation et de traitement des déchets ménagers des collectivités adhérentes au VALTOM.

Les ratios à l'habitant sont calculés sur la base de la population municipale INSEE au 01/01/2023.

1 chemin des Domaines de Beaulieu - 63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 44 24 24 - www.valtom63.fr

Directeur de publication : Olivier MEZZALIRA

Crédits photos : VALTOM / VES - Vernéa - Adobe Stock - SBA - ALF - CoCoShaker
CAM - Picture - Trivalo63 - CPIE - CCI - Green Couture - Raboule

Conception et réalisation : Service communication du VALTOM

Impression : SIC impression à 210 exemplaires

Imprimeur labellisé et imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. pefc-france.org



SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS & CHIFFRES CLÉS P5

SITUATION GÉNÉRALE P9

- 1 - le territoire
- 2 - l'organisation
- 3 - l'équipe
- 4 - les compétences
- 5 - les outils
- 6 - les modalités de gestion

PRÉVENTION P17

- 1 - lancement du CODOEC
- 2 - actions d'économie circulaire avec le secteur économique
- 3 - réduction des biodéchets
- 4 - autres actions de prévention

COLLECTE P25

- 1 - en porte-à-porte
- 2 - en points d'apports volontaires
- 3 - focus sur la collecte sélective
- 4 - le bilan des collectes

TRANSFERT & TRANSPORT P33

- 1 - le transfert
- 2 - le transport

VALORISATION & TRAITEMENT P37

- 1 - la prévention
- 2 - le réemploi
- 3 - le recyclage
- 4 - la valorisation matière
- 5 - la valorisation organique
- 6 - la valorisation énergétique
- 7 - le pôle de valorisation Vernéa
- 8 - les ISDND (installations de stockage de déchets non-dangereux)
- 9 - les modes de valorisation et de traitement

INDICATEURS FINANCIERS P49

- 1 - le coût de la gestion
- 2 - la structure des charges
- 3 - le coût du traitement
- 4 - un coût pour un service

COMMUNICATION P55

- 1 - les supports
- 2 - la presse
- 3 - la communication digitale
- 4 - à la rencontre des usagers
- 5 - 5^{ème} campagnes d'information départementales
- 6 - des supports supplémentaires créés pour les adhérents

SYNTHÈSE P60

ÉDITO



Une année 2022 pleine d'énergie !

Notre dépendance aux énergies fossiles combinée au problème de maintenance des centrales nucléaires et aux événements géopolitiques survenus en 2022 nous amènent à repenser notre rapport à l'énergie ; notre consommation, notre production et son coût environnemental, social et économique.

Je suis convaincu que la transition énergétique se fera grâce et au sein des territoires. Mix d'énergies renouvelables, optimisation des rendements, autonomie locale, maîtrise des coûts et lutte contre le gaspillage sont les réponses des territoires aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Le VALTOM et ses installations de valorisation et de traitement des déchets ménagers ont donc toute leur place au sein de ce nouveau paysage qu'il nous reste à construire. Je souhaite donc par l'intermédiaire de notre syndicat participer activement à la mise en œuvre d'un mix énergétique 100% renouvelable. Nous en avons déjà posé les fondations il y a maintenant quelques années grâce aux élus du syndicat qui ont fait le choix de conduire une politique énergétique ambitieuse en vue de générer de l'énergie renouvelable locale et des ressources financières, à partir de nos déchets.

Grâce à cette politique volontariste, 2 centrales photovoltaïques ont été inaugurées en 2022 à Miremont et Puy-Long à Clermont-Ferrand. Les centrales d'Ambert et de Culhat ont également commencé à produire de l'électricité en fin d'année.

Aujourd'hui, plus de 88% de nos déchets sont valorisés. Aussi, nous travaillons à utiliser tout le potentiel de nos installations publiques pour également produire de l'énergie localement. 2023 verra naître de nouveaux projets ambitieux qui viendront compléter ce schéma territorial déjà performant.

Nous ne pouvons pas ignorer le réchauffement climatique et la limitation des ressources naturelles. C'est pourquoi, l'avenir est à la sobriété et aux énergies renouvelables dont l'empreinte écologique est réduite.

Le VALTOM s'inscrit durablement dans cette transition énergétique. Le « Consommer moins » doit également s'accompagner du « Consommer mieux » pour relever le défi de la sobriété et de l'efficacité énergétique. Avec ces projets, nous en prenons aujourd'hui le chemin, continuons dans cette direction tous ensemble et faisons de notre territoire un territoire exemplaire.

Laurent BATTUT
Président du VALTOM

FAITS MARQUANTS & CHIFFRES CLÉS



1997
Création
du VALTOM

1999
1^{ère} distribution de CIJ :
(Composteurs Individuels
de Jardin)

2003
1^{ère} plateforme
de compostage

2011
1^{er} centre
de transfert

2013
Mise en service du pôle
de valorisation Vernéa

2016
Parcours de visite
des installations
de valorisation des déchets

2019
Approbation du STGDO
(Schéma Territorial de Gestion
des Déchets Organiques)

2020
Création de VALTOM
Énergie Solaire

2021
Simplification des consignes de tri
pour les déchets d'emballages et papiers

2022
Mise en service de 4 centrales
photovoltaïques sur les ISDND
(Installation de Stockage
de Déchets Non Dangereux)

700 211
habitants

+0,1 kg/hab.
de déchets d'emballages
ménagers par rapport
à 2021

81 345 t
de déchets transitant
par un centre
de transfert VALTOM

369 773 t
de déchets ménagers
traitées en 2022

-6,1 kg/hab.
de déchets ménagers
résiduels par rapport
à 2021

69,70 €HT/hab.
de coût complet
VALTOM

528 kg/hab./an
de déchets ménagers
et assimilés produits
sur le territoire

-4,5 kg/hab.
d'encombrants issus
de déchèteries
par rapport à 2021

977
visiteurs
sur nos installations
en 2022

88,9 %
de déchets ménagers
et assimilés valorisés

-0,2 kg/hab.
de verre collecté
par rapport à 2021

5 492 t
de biodéchets
détournées

FAITS MARQUANTS

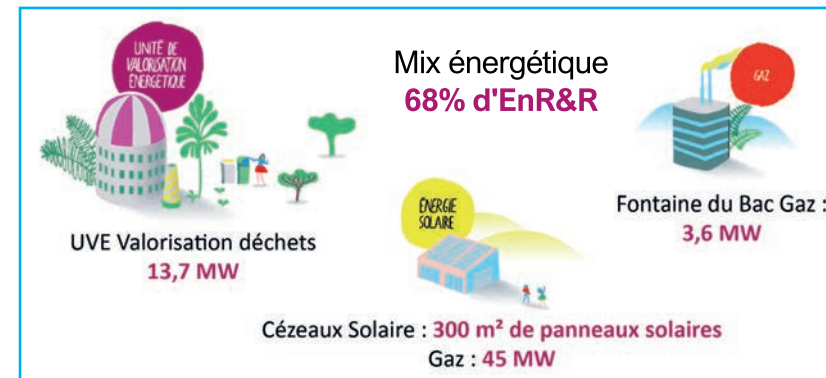
Janvier :

Vote de l'avenant 7 du contrat de DSP* dédié au pôle Vernéa

Cet avenant vise notamment à confier à la société Vernéa la réalisation des études et des travaux portant sur le raccordement du pôle au réseau de chaleur urbain.



*DSP : Délégations de Service Public



Juin : Convention RCU*

Une convention de vente de chaleur a été rédigée avec Clermont Auvergne Métropole afin de préciser les modalités de vente de la chaleur produite par l'Unité de Valorisation Énergétique du pôle Vernéa, par le VALTOM à la société CLAUVAE, en charge de la conception, des travaux et de l'exploitation du RCU.

*RCU : Réseau de Chaleur Urbain



Mars :

Soutien à l'association Green Couture

Le VALTOM soutient l'association à hauteur de 11 000 euros pour développer ses activités de collecte et de valorisation (up cycling) de textiles, de vente de produits textiles up cyclés et de sensibilisation.

Juillet et Octobre :

Inauguration de centrales photovoltaïques

Inauguration des centrales photovoltaïques installées sur les ISDND du Milliazet à Miremont (2.4 GWh d'électricité / an soit la consommation hors chauffage de 1 350 habitants) et de Puy-Long à Clermont-Ferrand (11.1 GWh d'électricité / an soit la consommation hors chauffage de plus de 6 000 habitants).



Mars :

Collaboration avec Waga Energy pour la valorisation du biogaz

La société Waga Energy est retenue pour la mise en œuvre et l'exploitation d'une unité d'épuration du biogaz issu de l'ISDND de Puy-Long et du méthaniseur du pôle Vernéa en vue de sa valorisation (injection dans le réseau GRDF).



Décembre :

Partenariat avec le CPIE* Clermont Dômes

Nouveau partenariat pluriannuel conclu avec le CPIE sur les thématiques suivantes : développer les éco-manifestations, la lutte contre le gaspillage alimentaire et réduire et mieux gérer les déchets organiques.

*CPIE : * Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement



Juin :

Conclusions du rapport de la CRC*

La CRC ne relève pas de défaut de gestion du VALTOM de 2014 à 2022 et fait état de la stabilité des comptes. Elle souligne la stabilité de la DSP du pôle Vernéa, mentionne à titre d'exemple le STGDO et souligne une organisation territoriale qui pourrait être optimale.

*CRC : Chambre Régionale des Comptes

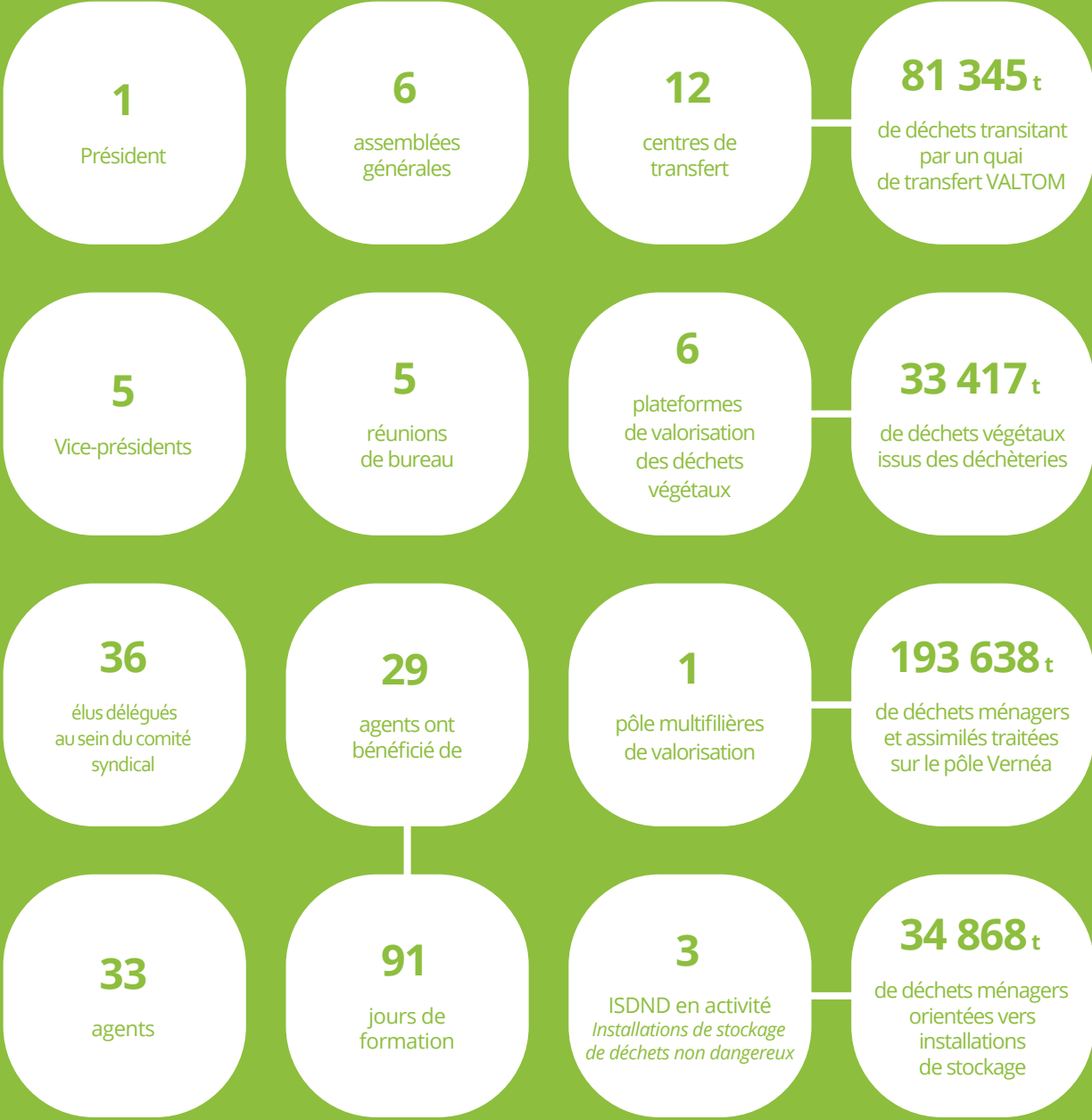
Décembre :

Partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)

Nouveau partenariat pluriannuel conclu avec la CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole afin de développer l'action du VALTOM à destination des Très Petites Entreprises et des Petites et Moyennes Entreprises/Industries du département.



SITUATION GÉNÉRALE



SITUATION GÉNÉRALE

1

Président

5

Vice-présidents

36

Élus délégués au sein du comité syndical

33

Agents

1 - LE TERRITOIRE

9 collectivités | 545 communes | 700 211 habitants

Le VALTOM, syndicat mixte départemental de valorisation et de traitement des déchets ménagers, a été créé par arrêté préfectoral du 27 janvier 1997 pour mettre en œuvre une filière globale de gestion de déchets ménagers et assimilés pour le département du Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire. **« Produire moins, valoriser plus, maîtriser les coûts dans une logique d'optimisation et de coopération territoriale »** sont les objectifs du VALTOM

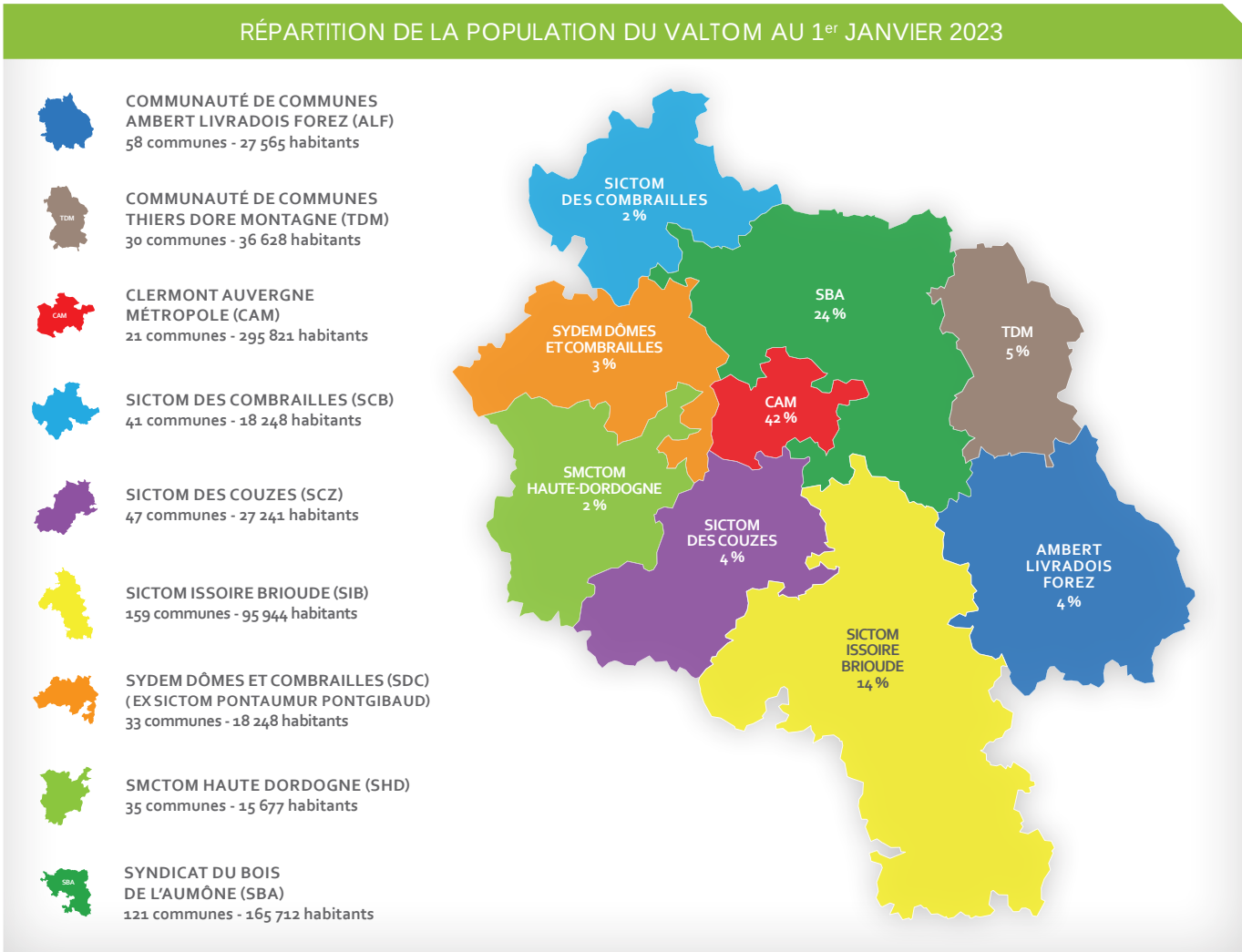
définis dans sa feuille de route (VALORDOM 2 pour 2015 - 2025) co-construite avec l'ensemble de ses collectivités adhérentes.

Celle-ci est cohérente avec le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PRPGDND), approuvé le 19 décembre 2019 par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le VALTOM exerce pleinement

ses compétences : prévention, transfert, transport, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Les collectivités adhérentes au VALTOM (métropole, syndicats ou communautés de communes) ont la responsabilité de la gestion des collectes et des déchèteries (haut de quai + évacuation déchets) ainsi que du financement de l'ensemble du service de gestion des déchets ménagers et assimilés.



2 - L'ORGANISATION

Président du VALTOM : **Laurent BATTUT (SDC)**

1^{er} vice-président : **Laurent Brunmurol (CAM)**

2^{ème} vice-président : **Lionel CHAUVIN (SBA)**

3^{ème} vice-président : **Pierre RAVEL (SIB)**

4^{ème} vice-présidente : **Claire Lempereur (SCB)**

5^{ème} vice-président : **Marc MENAGER (ALF)**

36 élus délégués désignés par les collectivités adhérentes constituent le comité syndical. Chaque collectivité est représentée par 2 à 14 délégués selon sa population.

COLLECTIVITÉS	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Communauté de communes Ambert Livradois Forez 15 avenue du 11 Novembre 63600 AMBERT	M. DAURAT Jean-Claude M. MENAGER Marc	M. POUGET Jacques M. FORESTIER Daniel
Clermont Auvergne Métropole 64-66 avenue de l'Union Soviétique BP 231 63007 CLERMONT-FERRAND Cedex 1	M. AUSLENDER Jérôme M. BONNET Nicolas M. BRUNMUROL Laurent M. CHABRILLAT Rémy M. CINEUX Cyril M. CLEMENT Jean Marie M. GUITTON Florent M. LANDIVAR Diego M. RENIE Stanislas Mme BIRARD Cécile Mme BRIAT Dominique Mme BRUN Evelynne Mme DAVID Marie Mme LAROUDIE Fabienne	M. AMAZID Hamid M. VIGIGNOL Yannick M. LEVI ALVARES Luc M. WEIBEL Thomas M. PRADIER Eric M. PICHON Jean M. PILAUD Frédéric M. VALLEE Jean-Marie M. GAZET André M. MALEYRAT Jean-Pierre M. MULLER Didier Mme DROZDZ Chantal M. COUDERC Philippe M. CHEVARIN Francis
Communauté de communes Thiers Dore et Montagne 20 rue des Docteurs Dumas 63300 THIERS	M. CAYRE Philippe Mme DUBIEN Ghislaine	M. VIGNAUD Bernard M. DEROSSIS David
SICTOM Issoire Brioude Z.A. Vieille-Brioude - BP 88 43102 BRIOUDE Cedex	M. BEAUD Gérard Mme FROMAGE Catherine M. GARNIER Alain M. RAVEL Pierre	M. BAYOL Jean-Pierre M. FOURET Raymond M. CUBIZOLLES Jean-Marc M. GIBELIN Pascal
SICTOM des Combrailles Hôtel de Ville 63700 MONTAIGUT EN COMBRAILLE	M. BOULEAU Bernard Mme LEMPEREUR Claire	M. DEQUAIRE René M. LEDUC Jean-Claude
SICTOM des Couzes Le Treuil 63320 Saint-Diéry	M. CHASSARD Frédéric M. MEALLET Roger Jean	M. CHASSANG Jean-Pierre Mme LHERMET Florence
SYDEM Dômes et Combrailles 37 route de Pulvérières – Le Vauriat 63230 SAINT OURS LES ROCHES	M. BATTUT Laurent Mme GAIDIER Michelle	M. MANUBY Didier Mme BARRIER Martine
SMCTOM Haute Dordogne 04 route de Tulle 63760 BOURG LASTIC	M. CHAUCOT Gérard M. CLAMADIEU YVES	M. LENAUD Alain M. SERRE Christophe
Syndicat du Bois de l'Aumône Zone de Layat II 13 rue Joaquin Perez Carretero 63200 Riom cedex	M. CHAMPOUX Bruno M. CHAUVIN Lionel M. LAGRU Alain M. LOBREGAT Stéphane M. MAILLARD Guy Mme TRICHARD Dorothée	M. MARTIN Frederik M. DESMARETS Pierre Mme ROUSSELET Joëlle M. GEORGEON Hugues Mme PELLETIER Sophie Mme BOURDIER Marie-Pierre

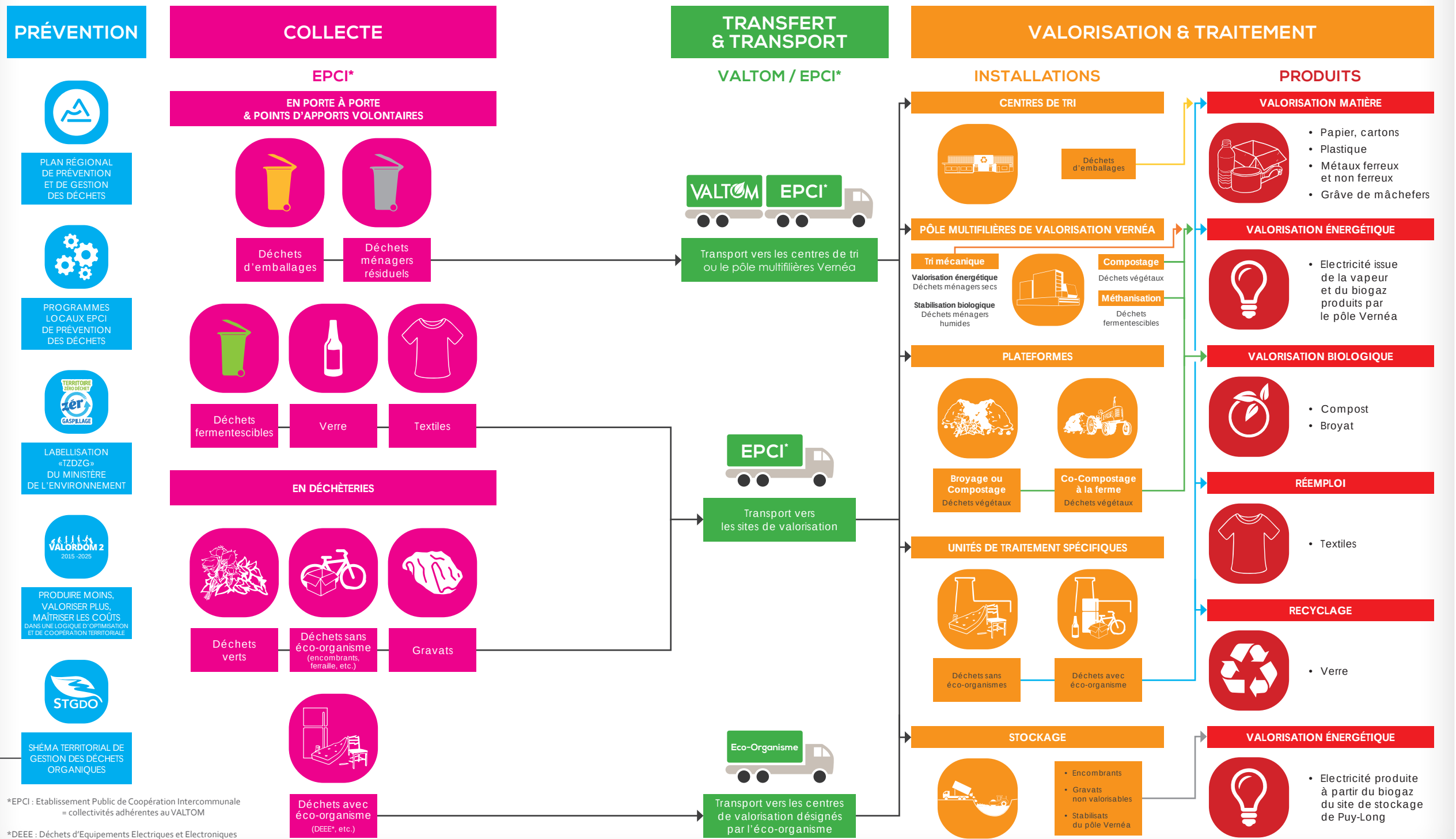
SITUATION GÉNÉRALE

3 - L'ÉQUIPE (Au 31/12/2022)

4 - LES COMPÉTENCES

PÔLE TECHNIQUE	DIRECTEUR GÉNÉRAL Olivier MEZZALIRA
	RESPONSABLE VALORISATION TRAITEMENT Céline PINAUD
	TECHNICIENNE VALORISATION TRAITEMENT Laëtitia BOISSIER
	TECHNICIENNE VALORISATION TRAITEMENT Déborah DESSALLES
	TECHNICIEN VALORISATION TRAITEMENT Ivan GREFFET
PÔLE LOGISTIQUE	TECHNICIEN VALORISATION TRAITEMENT Emmanuel JULHE-LABORIE
	TECHNICIENNE VALORISATION TRAITEMENT Sophie LAURENS
	RESPONSABLE LOGISTIQUE Lionel ESCURIET
	AGENT DE PESÉE Laurent BAILLY
	AGENT DE PESÉE Dominique COUSIN
PÔLE ADMINISTRATIF FINANCIER	AGENT DE PESÉE Laury IROLLA
	AGENT TECHNIQUE Damien AREAL
	DIRECTRICE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE Juliette GARRIGUE
	MARCHÉS, EMPRUNTS, ADMINISTRATION Sophie ROUCHET / François FAVORO
	ACCUEIL ET SECRÉTARIAT Nadège MARTINIÈRE
PÔLE COMMUNICATION PRÉVENTION	COORDONNATRICE COMPTABLE Nathalie MORIN
	RESSOURCES HUMAINES Charline CAMUS
	DIRECTRICE COMMUNICATION ET PRÉVENTION Céline JOULIN
	ANIMATEUR TRI / PRÉVENTION Cyril BRUNEL
	INFOGRAPHISTE Florent DAL MORO
PÔLE COMMUNICATION PRÉVENTION	RESPONSABLE DÉCHETS ORGANIQUES Bertrand LIVET
	ANIMATEUR TRI / PRÉVENTION Tarik NOUAR
	CHARGÉE DE MISSION ÉCONOMIE CIRCULAIRE Emmanuelle PANNETIER
	CHARGÉE DE COMMUNICATION Fanette ROBERT
	ANIMATRICE EN CHARGE DES VISITES Magali RIVIERE

QUI FAIT QUOI ?



10 Guides et Maîtres-Composteurs du VALTOM (7,8 ETP) sont encadrés par B.LIVET et répartis sur les 9 EPCI dans le cadre du STGDO.

SITUATION GÉNÉRALE

5 - LES OUTILS

Afin d'assurer ses missions, le VALTOM dispose d'installations de transfert, de valorisation et de traitement, réparties sur son territoire.

A ce jour, le VALTOM dispose de :

11 centres de transfert

- Ambert,
- Courpière,
- Issoire,
- Lempdes-sur-Allagnon,
- Riom,
- Saint-Diéry,
- Saint-Eloy-les-Mines,
- Saint-Ours-les-Roches,
- Saint-Sauves-d'Auvergne,
- Thiers,
- Vertaizon

2 plateformes de compostage

- Ambert,
- Charbonnier-les-Mines

4 plateformes de broyage

- Saint-Diéry,
- Saint-Eloy-les-Mines,
- Saint-Ours-les-Roches,
- Saint-Sauves-d'Auvergne,

3 Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux

- Ambert,
- Clermont-Ferrand,
- Saint-Sauves-d'Auvergne

1 pôle multifilières de valorisation et de traitement :

- Clermont-Ferrand

A ces installations s'ajoutent celles de prestataires privés : une plateforme de broyage et compostage, un centre de tri des emballages ménagers et un centre de transfert, qui valorisent également une partie des déchets.



6 - LES MODALITÉS DE GESTION

LES DÉCHÈTERIES

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le VALTOM est en charge de la valorisation des déchets de déchèteries à l'exception des déchets sous convention d'éco-organismes (verre, mobiliers, textiles, cartouches d'encre...).

VALORISATION DES EMBALLAGES MENAGERS		
NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DU MARCHÉ
Tri des emballages ménagers	PRESTATION : PAPREC AUVERGNE,	8 292 355 €

VALORISATION DES DECHETS ISSUS DES DÉCHÈTERIES		
NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DES MARCHÉS
Encombrants	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : VERNÉA	3 557 318 €
	CONVENTIONS DE COOPERATION : CC AMBERT LIVRADOIS FOREZ, SMCTOM HAUTE DORDOGNE	249 500€
	MARCHÉ : EXPLOITATION DE L'ISDND DE PUY-LONG : VÉOLIA	2 538 478 €
Cartons, papiers, métaux et bois	PRESTATION : CLAUSTRE ENVIRONNEMENT, ECOVERT BOILON, PRAXY CENTRE PAPREC AUVERGNE, SUEZ	1 373 017 €
Gravats	PRESTATION : COLAS, ECOVERT BOILON,	543 758 €
DDS* et batteries	PRESTATION : CHIMIREC	613 251 €
Amiante et emballages vides souillés	PRESTATION : VÉOLIA, ALARA	348 461 €
Placoplâtre	PRESTATION : PAPREC AUVERGNE, CLAUSTRE ENVIRONNEMENT, PRAXY CENTRE	208 352 €

VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS ET FERMENTESCIBLES		
NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DU MARCHÉ
Exploitation d'un pôle de valorisation des déchets ménagers	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : VERNÉA	22 943 750 €

MARCHÉ DE SERVICE		
NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT
Entretien et analyses STEP* et ISDND*	PRESTATION : APAVE, CARSO, EIRA, OVIVE, SUEZ, VALVERT	506 374 €

*DDS : Déchets Diffus Spécifiques | *STEP : Station d'Épuration
*ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

LES MARCHÉS

75 marchés ont été engagés pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers en 2022 pour un montant de plus de **45 millions d'euros (41 M€ en 2021)** générant localement **≈ 200 emplois**.

VALORISATION DES DÉCHETS VÉGÉTAUX		
NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DES MARCHÉS
Broyage et/ou compostage des déchets végétaux VALTOM	PRESTATION : ECOVERT BOILON, ONYX-VÉOLIA	727 163 €
Gestion et exploitation des plateformes de compostage VALTOM Charbonnier-les-Mines et Ambert	PRESTATION : CLAUSTRE ENVIRONNEMENT, PRAXY CENTRE	304 026 €
Conception, construction, financement et exploitation d'un pôle de valorisation des déchets ménagers	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : VERNÉA	1 415 966 €

VALORISATION, TRANSFERT ET TRANSPORT DES DÉCHETS ISSUS DES QUAIS DE TRANSFERT		
NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DES MARCHÉS
Transfert des déchets ménagers	PRESTATION : SAVN, SUEZ, PRAXY CENTRE CLAUSTRE ENVIRONNEMENT	158 220 €
	CONVENTIONS DE COOPERATION : SICTOM DES COUZES, SICTOM ISSOIRE BRIOUDE, SYDEM DÔMES ET COMBRAILLES, CC AMBERT LIVRADOIS FOREZ, SMCTOM HAUTE DORDOGNE, CC THIERS DORE ET MONTAGNE, SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE	472 401 €
Transport des déchets ménagers	PRESTATION : PAPREC AUVERGNE, SUEZ, CLAUSTRE ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS COMBRONDE, MULTI TRANSPORT	655 337 €
	CONVENTIONS DE COOPERATION : SICTOM ISSOIRE BRIOUDE, SMCTOM HAUTE-DORDOGNE, SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE	668 963 €

PRÉVENTION DES DÉCHETS		
NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DES MARCHÉS
Accompagnement LGA* Etablissements Témoins	PRESTATION : TERANA, REEA, COCOSHAKER, PIERRE FELTZ, D3	110 459 €
Dispositif OrganiCité®	PRESTATION : ALCHIMISTES, FREDON, PIERRE FELTZ, CHEMIN DES POULAILLERS, IDEM CREA, D3, ASSO. DETOURS, TERANA	88 540 €
Sensibilisation du Grand Public	PRESTATION : D3, FREDON, PIERRE FELTZ, SATV, CRESNA, PETITE FUGUE	13 740 €
Opération VALTOM Solidaire	PRESTATION : ALTERRES IDEES, PLASTI-BAC, SOLUTION PRO	5 005 €

*LGA : Lutte contre le Gaspillage Alimentaire



PRÉVENTION

5 492_t

de biodéchets
détournées

4 515

composteurs individuels
de jardin distribués
en 2022

26

établissements
témoins

8 500

élèves
sensibilisés

116

restaurants engagés
dans la lutte contre le
gaspillage alimentaire

278

autocollants
stop pub distribués
en 2022

1

partenariat
avec CocoShaker

6

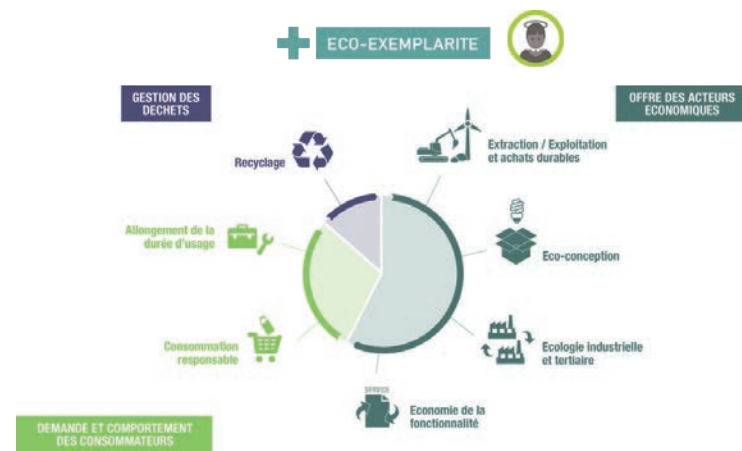
projets soutenus

1 - LANCEMENT DU CODEOC : CONTRAT D'OBJECTIFS DECHETS ORGANIQUES ET ECONOMIE CIRCULAIRE

Suite au CODEC* (2018-2021) et au STGDO, le VALTOM a adopté un nouveau dispositif, unique en France : **le CODEOC**. Il s'agit d'une démarche de territoires, solidaire, soutenant l'innovation et l'expérimentation.

Le CODEOC est décliné sur les territoires en vue d'atteindre 12 objectifs de réduction et de valorisation des déchets ménagers parmi lesquels :

- réduire de 8 % les DMA* d'ici 2026 par rapport à 2015,
- atteindre 55 % de valorisation matière d'ici 2026 par rapport à 2018,
- développer le réemploi et la réutilisation avec 2,7% de DMA* réemployés en 2026 par rapport à 2018.



Le VALTOM mobilise 777 000 euros par an sur une période de 6 ans (2022-2027), afin de permettre aux collectivités de mettre en œuvre des politiques volontaristes de réduction et de valorisation des déchets ménagers, sous conditions de moyens et de résultats.

*CODEC : Lutte contre le Gaspillage Alimentaire | *DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

2 - ACTIONS D'ECONOMIE CIRCULAIRE AVEC LE SECTEUR ECONOMIQUE

SOUTIEN AU DEMARRAGE DE PROJETS INNOVANTS

Le VALTOM a décidé de soutenir le démarrage de deux projets sur le territoire de la métropole à travers une aide respective de 11 000 € :



L'association RABOULE ! propose des emballages réutilisables consignés à destination des restaurants, des artisans des métiers de bouche et dans le cadre de manifestations événementielles. Elle s'appuie sur des acteurs locaux pour la logistique des derniers kilomètres (Cyclôme) et le lavage (Avenir Insertion).

Ses activités ont permis d'éviter 254 kg d'emballages avec 7 080 contenants utilisés. 6 restaurants et commerces sont partenaires, 3 événements ont fait appel à Raboule ! et 6 prestations traiteurs zéro déchet ont été demandées.



Le projet Green Couture porté par l'association « Du chaos naissent les étoiles » est un tiers-lieu recyclerie textile fonctionnant avec des salariés en insertion. L'association collecte des textiles pour les transformer en de nouveaux objets suivant le principe d'Up-Cycling.

Après 10 mois d'activité, Green Couture emploie 16 salariés, dont 13 en insertion, a récupéré plus de 3 tonnes de textiles (bâches publicitaires, voiles de parapentes, tissus d'ameublement, jeans, cordes, etc.), qu'elle a transformées en sacs, coussins, tabliers... représentant plus de 200 kg vendus. Elle a aussi animé 4 ateliers couture.

PAMPA

UN SOUTIEN RENFORCÉ POUR LA RÉINTRODUCTION DE LA CONSIGNE POUR RÉEMPLOI SUR LE TERRITOIRE



Le VALTOM a renforcé son soutien à PAMPA à travers une aide pluriannuelle de 20 000 € par an afin de finaliser la phase d'expérimentation et de permettre ensuite le déploiement de l'activité.

4 ateliers participatifs du groupe « citoyens » ont été animés par le VALTOM avec l'appui de Macéo et du Connecteur.

Ils ont notamment permis la création de différents supports de communication autour du projet.

PARTENARIAT AVEC LA CCI PUY-DE-DÔME

Afin de développer l'action du VALTOM à destination du secteur économique, la mise en place d'un partenariat pluriannuel avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) a été adopté fin 2022.

Des actions seront déployées autour des axes de collaboration suivants à destination des TPE et PME/PMI :



- Sensibilisation des entreprises à l'économie circulaire.
- Accompagnement des entreprises à l'amélioration de leurs pratiques en matière de gestion des déchets et à leur réduction.
- Accompagnement des entreprises à l'évolution de leur offre produit et/ou de leur modèle économique en intégrant le levier « économie circulaire ».
- Sensibilisation et accompagnement des créateurs d'entreprise/porteurs de projet à l'intégration des enjeux circulaires dans leur projet.

COCOSHAKER

INCUBATEUR D'ENTREPRISES SOCIALES POUR L'ÉMERGENCE D'ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LA RÉDUCTION DES DÉCHETS ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Ce partenariat a permis d'accompagner 6 projets au travers de trois parcours :



La 4^{ème} édition du sprint circulaire s'est tenue le 12 avril 2022 avec 14 porteurs de projet autour de 10 experts (Macéo, CRESS, Ressourcerie du Pays d'Issoire, Fondation TIS Suez...) pour les sensibiliser au sujet de l'économie circulaire et les conseiller dans leur projet de création.

3 - RÉDUCTION DES BIODÉCHETS (DÉCHETS ALIMENTAIRES ET VÉGÉTAUX)

STGDO : LE SCHÉMA TERRITORIAL DE GESTION DES DÉCHETS ORGANIQUES

RAPPEL DES OBJECTIFS 2019-2025

- **-50% de biodéchets dans les OMR***
- **-12% de végétaux dans les déchèteries**
- **3 fois plus de déchets alimentaires méthanisés**

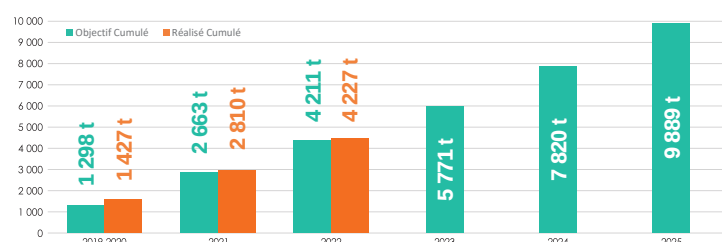
DES OUTILS MUTUALISÉS :

- Cellule Biodéchets afin de faciliter les échanges sur les problématiques et les projets,
- Formations avec le CNFPT* :
- 30 agents VALTOM et des collectivités adhérentes formés à l'« **Agronomie et l'utilisation du compost** »
- 15 agents formés « **guide composteur** » (10 au sein des collectivités adhérentes et 5 agents communaux),
- 16 agents communaux formés « **Référents de site** »
- 16 agents communaux sensibilisés à la « Réduction et valorisation des déchets végétaux »
- Evolution du LOGIPROX (outil mutualisé de suivi et de pilotage des sites de compostage partagé), afin de tenir compte des particularités du territoire.
- Agents STGDO financés par le VALTOM intégrés au CODOEC en vue qu'ils soient des agents des collectivités adhérentes dont l'emploi sera aidé par le VALTOM dans les conditions similaires à celles définies par le STGDO.

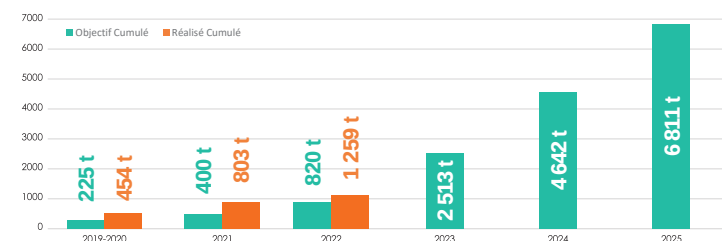
UN BILAN ANNÉE 3 EN ADÉQUATION AVEC LES OBJECTIFS DU STGDO

POTENTIEL DE DÉTOURNEMENT PAR COMPOSTAGE :

Le potentiel de détournement de biodéchets sur le territoire du VALTOM induit par le **déploiement** de composteurs est **estimé à 4 068 t/an** pour un **objectif de 4 211 t/an** sur le cumul des trois premières années.



COLLECTE DES BIODÉCHETS :



Le potentiel de détournement de biodéchets sur le territoire du VALTOM induit par le **déploiement** de la collecte sur le cumul des trois premières années est **estimé à 1 259 t/an** pour un **objectif de 820 t/an**.

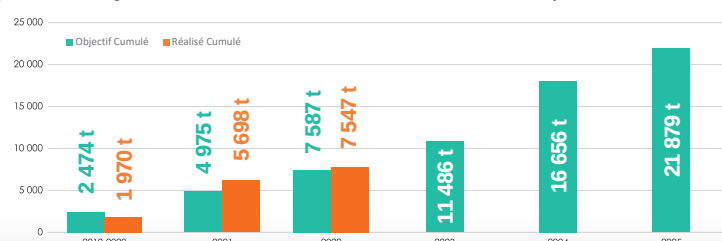
Il résulte principalement de la qualification de la collecte, le Modecom 2022 affichant une baisse des déchets végétaux présents dans les biodéchets collectés de 63,10% en 2018 à 55% en 2022.

RÉDUCTION DES BIODÉCHETS DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES :

Actions correctives à prévoir :

- Mise à disposition des CIJ* sans facturation en 2023
- Campagne de sensibilisation à la LGA* programmée en 2024

Le potentiel de sortie de biodéchets des OMR* sur le territoire du VALTOM induit par le **déploiement** des actions STGDO* est **estimé à 7 547 t/an** pour un **objectif de 7 587 t/an** sur le cumul des trois premières années.



*CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

*CIJ : Composteur Individuels de Jardin | *LGA : Lutte contre le Gaspillage Alimentaire | *OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
*STGDO : Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques

PROMOTION DU COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ

COMPOSTAGE INDIVIDUEL :

4 515 CIJ*
distribués
en 2022

72 083 CIJ*
distribués
depuis 1999

26,4 %
des maisons
individuelles
équipées

3 524
tonnes
détournées

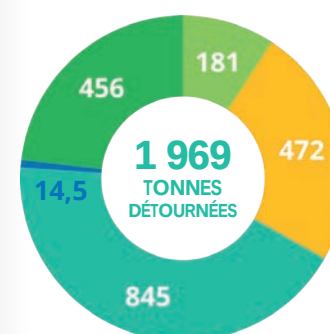
COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ :

1 124
sites actifs
sur le territoire

+ 372
sites en 2022

1 969
tonnes
détournées

RÉPARTITION DES TONNAGES DÉTOURNÉES PAR COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ*



CPI : compostage en pied d'immeubles
181 sites : 48 déploiements

CPART : compostage partagé
316 sites : 101 déploiements

CETAB : compostage en établissement
332 sites : 84 déploiements

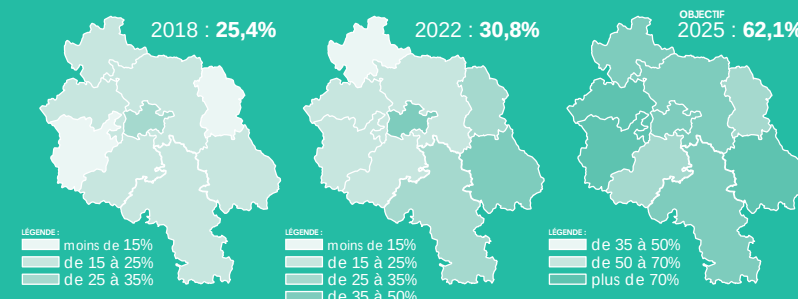
CETAB Pédagogique :
48 sites : 14 déploiements

Tri / Compostage en cimetière : 99 sites : 62 déploiements
répartis sur 216 communes soit 26% de la population totale.

Plateformes de broyage communales : 33 sites : 11 déploiements*

5 493 t de biodéchets détournées en 2022

TAUX DE COUVERTURE DE LA POPULATION CONCERNÉE PAR UNE SOLUTION DE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS



Les taux tiennent compte des différentes solutions proposées sur le territoire (compostage individuel, compostage de proximité - CPI et partagé - collecte des biodéchets). Pour le compostage individuel, seuls les CIJ* de moins de 10 ans sont inclus dans le calcul.

*CIJ : Composteur Individuels de Jardin | *Source LOGIPROX et ratio révisé au 31/12/2022 par type de compostage | *Non inclus

ACTIONS ORGANICITÉ® 2002 :

THIERS :

- Maturation du projet cuisine mobile zéro déchet

- Finalisation du défi « jardin zéro déchet »

- Mise en œuvre du tri des déchets organiques en cimetières

- Suivi de l'accompagnement LGA* du Centre Hospitalier, de la cuisine centrale de Thiers (+ mise en place d'un composteur en établissement)

CHAMPEIX :

- Réflexion sur l'implantation d'une plateforme communale de broyage de branches

LA TOUR D'Auvergne :

- Mise en place du compostage en établissement de l'EHPAD*

- Suivi de la plateforme communale de broyage de branches

LA BOURBOULE :

- Lancement de l'étude de microcollecte de biodéchets élargie aux communes du Mont-Dore et de Murat-le-Quaire

- Mise en œuvre du tri des déchets organiques en cimetière

COMMUNAUTÉS DE COMMUNE PLAINE LIMAGNE :

- Ateliers de sensibilisation à la cuisine « zéro déchet, zéro gaspillage » sur des marchés locaux,

- Mise en place d'un poulailler partagé sur la commune d'Aubiat

- Lancement des accompagnements LGA* sur les EHPAD* d'Aigueperse, Maringues et Randan

- Lancement des projets de plateforme communale de broyage de branches

*EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
*LGA : Lutte contre le Gaspillage Alimentaire

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Finalisation du programme pluriannuel conduit par le VALTOM et soutenu par l'ADEME :

● ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DE LA RESTAURATION

78 restaurants commerciaux sensibilisés à l'utilisation du « Gourmet bag »,
17 restaurants commerciaux du territoire engagés dans la démarche,
10 établissements de restauration collective (EHPAD*, Cuisine centrale, ALSH* ou encore VVF*),
soit l'équivalent de 1 826 services de convives accompagnés,
11 restaurations en établissement scolaires (lycées, collèges et écoles).



● APPEL À PROJET MIAM (Mise en œuvre d'une Initiative Antigaspi aliMentaire)



2 projets soutenus :

- le projet de Restaurant Solidaire (Issoire) : financement de l'étude de faisabilité finalisée en 2021 et lancement du projet
- le projet du CEN* « des fruits des champs dans nos assiettes » destiné à lutter contre le gaspillage des fruits non récoltés en les valorisant localement et l'aboutissement d'une action sur la commune de Chauriat et d'un travail sur la cantine scolaire de l'école de Marat.

● ATELIERS DE SENSIBILISATION DE « CUISINE ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPI »

Menés en grandes et moyennes surfaces sur les territoires des 9 collectivités adhérentes du VALTOM, plus de 1 000 consommateurs sensibilisés.

*EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes | *ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement | *VVF : Village Vacances Familiales | *CEN : *Conservatoires d'Espaces Naturels

PARTENARIAT VALTOM SOLIDAIRE

Le partenariat « **VALTOM solidaire** » mené avec la Banque Alimentaires, les Restos du Cœur et le Secours Populaire a vu en 2022 le lancement de la campagne « **Mieux vous trie... Plus vous donnez !** » visant à sensibiliser les habitants du territoire du VALTOM au coût lié aux erreurs de tri via un message de solidarité.

Les associations d'aide alimentaires ont bénéficié chacune d'une **aide financière annuelle de 5 000 € et de 2 500 € supplémentaires fléchés** sur le déploiement de projets de prévention des déchets.

Les actions suivantes ont été développées :

BANQUE ALIMENTAIRE : achat de 4 caisses palettes pour la collecte des gros volumes de biodéchets acheminés vers le méthaniseur du pôle Vernéa en partenariat avec les Restos du Cœur en vue de l'arrêt des apports non conformes sur le site de stockage des déchets de Puy-Long, achat et installation d'une table de tri ergonomique adaptée aux besoins des bénévoles permettant de trier plus aisément les dons alimentaires frais et donc de lutter contre le gaspillage alimentaire.

RESTOS DU CŒURS : optimisation des bacs de collecte en porte à porte sur l'entrepôt en partenariat avec CAM*, mise en place du compostage des déchets de cuisine et de table de l'ACI*, réalisation du composteur par l'atelier menuiserie, formation au compostage par le VALTOM, achat de 2 caisses palettes pour la collecte des gros volumes de biodéchets acheminés vers le méthaniseur du pôle Vernéa en partenariat avec la Banque alimentaire qui en assure le transport, lancement de l'action de rénovation de la cuisine de l'ACI* (audit de la cuisine par Terana, réalisation d'un carnet de recettes adaptées à la prise d'un seul repas quotidien, formations « bonne pratique d'hygiène » de 12 personnes de l'ACI*, achat d'une cellule de refroidissement).

SECOURS POPULAIRE : visite du pôle de valorisation Vernéa par 15 jeunes bénévoles du Secours Populaire, accompagnement à l'organisation de la « *marche propre* », en partenariat avec le CEN* Auvergne et CAM*, pour nettoyer le bas du Puy de Var (côtes de Clermont).

*CAM : Clermont Auvergne Métropole | *ACI : Atelier des Chantiers d'Insertion | *CEN : *Conservatoires d'Espaces Naturels

4 - AUTRES ACTIONS DE PREVENTION

PARTENARIAT AVEC LE CPIE CLERMONT-DÔMES

Un nouveau partenariat a été adopté fin 2022 avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Clermont-Dôme.



A partir de 2023 et pour au moins 3 ans, des actions seront développées sur les thématiques suivantes :

- Développer l'accompagnement des éco-manifestations ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Réduire et mieux gérer les déchets organiques.

ECO-EXEMPLARITE DU VALTOM

Le VALTOM a structuré son action en matière d'éco-exemplarité à travers un tableau de bord. Un état des lieux a été établi ainsi que des pistes d'actions pour améliorer les pratiques à ce sujet.

Le VALTOM a réalisé **57 actions sur les 147, soit 39%**, allant de l'achat d'équipements de seconde main (vaisselle, micro-onde...) à la mise en place du FMD*, une indemnité kilométrique incitative.

Les chantiers prioritaires identifiés sont :

- L'amélioration de la gestion des déchets sur le pôle ;
- Le numérique responsable ;
- La commande publique responsable.

*FMD : Forfait Mobilité Durable

DEPLOIEMENT DU REFERENTIEL ECONOMIE CIRCULAIRE

L'état des lieux des actions du VALTOM en matière d'économie circulaire débuté en 2021 a été finalisé. Il a confirmé le statut de territoire « *avancé* » du VALTOM, avec **56% d'actions réalisées sur un total de 430** selon les critères du référentiel économie circulaire.

Un plan d'actions a été élaboré, présentant les projets programmés pour permettre au VALTOM d'améliorer son action en matière d'économie circulaire, et visant l'obtention d'une labellisation en 2023.

PROGRAMME ÉTABLISSEMENT TÉMOINS

2022 annonce un retour à la normale sur le déroulement du dispositif suite à 2 années perturbées par la crise sanitaire.

Parmi les **26 établissements inscrits en 2022 2023**, **12 établissements** ont été accompagnés sur des **projets de lutte contre le gaspillage alimentaire**, dont **4 ont bénéficié de diagnostics**.

Pour les **14 autres** projets d'établissements, **5 projets étaient consacrés au compostage**, **1 au réemploi** et **8 au Jardinage au naturel**.

Afin de simplifier l'accès au dispositif 2022-2023 et permettre aux établissements scolaires du territoire de rentrer dans une démarche de projets autour des biodéchets, il sera proposé une nouvelle action, qui consistera à faire un état des lieux des biodéchets de l'établissement.

*LGA : Lutte contre le Gaspillage Alimentaire

CELLULE BIODECHETS

Initiée en 2020, la Cellule Biodéchets s'est réunie 9 fois en 2022 dont 6 fois en présentiel sur les différents territoires.

C'est par l'adaptation et la co-construction que ce réseau perdure. Abordant différents sujets et problématiques liés aux actions développées par chacun, la Cellule Biodéchets confirme l'importance de pouvoir échanger, partager et créer des outils et supports mutualisables.

En 2022, 4 groupes de travail ont vu le jour avec différents documents créés en coopération et réexploitable par chacun :

- Kit de démarrage projet « *Tri en cimetière* »,
- Kit de démarrage projet « *Plateforme de broyage* »,
- Note de cadrage des missions du guide et maître composteur



COLLECTE

369 773 t

de déchets
traitées en 2022

528 kg/hab./an

de déchets ménagers
et assimilés produits
sur le territoire

184 089 t

de déchets collectées
en porte à porte

153 595 t

de déchet collectées
en déchèteries

+0,1 kg/hab.

de déchets d'emballages
ménagers par rapport
à 2021

-4,5 kg/hab.

d'encombrants
ménagers par rapport
à 2021

-0,2 kg/hab.

de verre
par rapport à 2021

-6,1 kg/hab.

de déchets ménagers
résiduels par rapport
à 2021

La collecte des déchets se fait sous différentes formes : porte-à-porte, points d’apports volontaires et ceux accueillis en déchèteries.

Ce sont les collectivités adhérentes au VALTOM, qui assurent la collecte des déchets ménagers, selon des modalités et règles, qui leur sont propres (*régie et/ou prestation de service*).

1 - LA COLLECTE EN PORTE-A-PORTE*

LES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS*

97% des habitants du territoire du VALTOM bénéficie d'une collecte en porte-à-porte des déchets ménagers résiduels, avec des fréquences variables selon les collectivités et les saisons. Cela représente **133 587 tonnes** soit **190,7 kg/hab.** qui ont été collectées en 2022.

LES DÉCHETS D'EMBALLAGES ET PAPIERS MÉNAGERS*

Depuis le 1^{er} mai 2021, et grâce à la simplification généralisée des consignes de tri, la totalité de la population peut trier l'ensemble les déchets recyclables. **94%** de la population du territoire du VALTOM bénéficie d'une collecte de proximité (*bacs individuels ou de regroupement*) pour ces déchets. Celle-ci est réalisée à des fréquences variables selon les territoires.

Les emballages et papiers sont transportés vers le centre de tri PAPREC TRIVALO 63 à Clermont-Ferrand. Ils y sont triés par catégories selon les exigences des recycleurs et mis en balle pour être acheminés vers les usines de recyclage.

En 2022, **38 616 tonnes** d'emballages ménagers ont été collectées dans la poubelle jaune, soit près de **55,1 kg/hab.** (**-0,7% / à 2021**), avec malheureusement toujours une part importante d'erreur de tri (**~23%**).

LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES*

Depuis 2006, la collecte en porte-à-porte des biodéchets est effective sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole. En mai 2016, le Syndicat du Bois de l'Aumône déploie sa première collecte en porte-à-porte des déchets alimentaires à destination des gros producteurs, suivi en juin 2016 par la Communauté de communes Ambert Livradois Forez auprès des établissements scolaires.

Les **11 886 tonnes** de biodéchets ainsi collectées en 2022 ont été valorisées par le méthaniseur du pôle multifilières Vernéa et la plateforme de compostage d'Ambert afin de produire du **biogaz, transformé en électricité**, et du **compost**.

LEXIQUE

- *La collecte en porte-a-porte :**
Les usagers du service de collecte en porte-à-porte bénéficient d'une collecte en bacs ou en sacs individuels devant leur domicile ou déposent leurs déchets dans des bacs de regroupement.
- *Les déchets ménagers résiduels (bac gris) :**
Il s'agit des déchets non recyclables issus de l'activité domestique quotidienne des ménages et des déchets d'activités économiques collectés dans les mêmes conditions que ceux-ci.
- *Les déchets de papiers et d'emballages ménagers (bac jaune) :**
La collecte séparée des déchets d'emballages ménagers concerne principalement : les papiers et cartons d'emballages, les briques alimentaires, les emballages métalliques en acier et en aluminium, les bouteilles et flacons bouteilles, flacons, pots, barquettes, tubes, films en plastique, les journaux, magazines, revues et publicités.
- *Les déchets alimentaires (bac vert) :**
Ce sont les déchets biodégradables solides des ménages qui comprennent : les déchets alimentaires non consommés, les restes de repas, les papiers et les cartons souillés.

2 - LA COLLECTE EN POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

Elle concerne les déchets collectés dans des bornes situées sur la voie publique ou en déchèteries pour la population, qui ne bénéficie pas de collecte en porte-à-porte. Elle peut venir en complément de cette dernière, notamment dans des zones fortement urbanisées, car les conteneurs sont répartis en fonction de la population et/ou de l'éloignement des habitations.

LES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS*

En 2022, **3 604 tonnes** de déchets ménagers résiduels ont été collectées en points d'apports volontaires. Cette collecte concerne majoritairement des zones à colonnes enterrées du Syndicat du Bois de l'Aumône.

LES DÉCHETS D'EMBALLAGES ET PAPIERS MÉNAGERS*

Comme pour la collecte en porte-à-porte, les **3 262 tonnes** de déchets d'emballages et papiers ménagers collectées en points d'apports volontaires ont été acheminées vers le centre de tri TRIVALO63 de l'entreprise PAPREC Auvergne pour valorisation.

LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES*

En 2022, **19 points d'apports volontaires dédiés à cette collecte** ont été déployés sur le territoire du SBA, ils ont permis de collecter **37 tonnes** de déchets alimentaires.



LE VERRE

La collecte du verre des particuliers se fait uniquement par apport volontaire, dans les **2 731 colonnes** à verre situées sur la voie publique et dans les déchèteries, soit **1 colonne pour 256 habitants** (*préconisation Citéo : 1 pour 293 hab*). Les **23 596 tonnes** (**33,7 kg/hab/an**) collectées en 2022 (**-0,5% / à 2021**) ont transité par des plateformes de transfert ou ont été envoyées vers l'usine de recyclage SOLOVER42 (*St Romain le Puy*).

L'HUILE DE VIDANGE

La collecte de l'huile minérale usagée se fait de la même façon que pour le verre, l'huile étant valorisée dans des filières spécifiques de traitement (*Chimirec 48, Mendes et Auvergne carburant 63, Aulnat*). **15 tonnes** ont été collectées. Ces colonnes sont progressivement supprimées du domaine public, au profit des déchèteries.

LES TEXTILES

La collecte des textiles continue de se développer sur le territoire, avec l'installation de colonnes de collecte par des associations telles que Emmaüs ou Le Relais 48. Aujourd'hui nous recensons **327 colonnes** dans les déchèteries et/ou sur le domaine public, soit **1 colonne pour 2 200 habitants**. (*moyenne Refashion : 1 pour 1 500 hab*). **1 575 tonnes** ont été collectées par les associations en 2022 (**+11% / à 2021**).

LA COLLECTE EN DECHETERIES

Les déchèteries sont gérées, en régie ou en prestation de service, par les collectivités adhérentes au VALTOM. Les catégories de déchets acceptés varient selon l'organisation des collectivités et/ou des sites, le plus souvent en fonction de l'espace disponible. De nouvelles filières ont été progressivement mises en place ces dernières années, par exemple pour le plâtre, les huisseries, les plastiques durs, radiographies, etc. qui sont désormais valorisés.

ANALYSE :

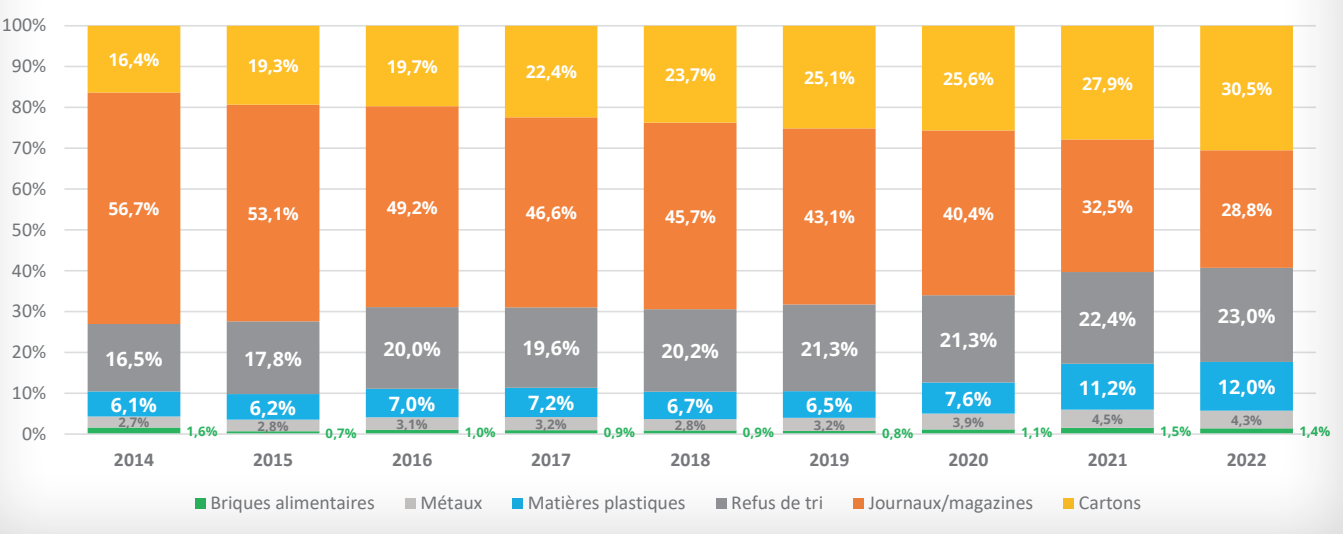
La **baisse de 6,1% de déchets collectés** est essentiellement due à la captation variable des flux de gravats et déchets végétaux. Nous constatons néanmoins, une augmentation des gisements d'amiante et de mobilier, liée aux actions mises en place et une forte évolution de la filière «huisseries» grâce au déploiement d'une collecte dédiée en phase de test sur 10 déchèteries du territoire.

		DETAIL DES TONNAGES COLLECTES EN DECHETERIES						
		2010	2014	2019	2020	2021	2022	Evolution/2021
Gravats	27%	32 250	37 441	39 460	32 014	44 936	42 075	-6,4%
Végétaux	22%	42 189	30 973	29 252	27 327	35 020	33 417	-4,6%
Encombrants	19%	33 601	38 945	31 674	29 646	33 103	29 932	-9,6%
Bois	12%	8 394	16 900	19 332	17 460	21 182	18 458	-12,9%
Meubles	6%	-	-	4 914	6 279	8 639	9 799	13,4%
Ferrailles	4%	6 335	5 469	6 541	6 018	6 326	5 935	-6,2%
DEEE*	3%	3 294	4 395	4 648	4 038	4 782	4 619	-3,4%
Cartons	3%	3 098	3 089	3 952	3 421	4 448	4 238	-4,7%
Placo-plâtre	<2%	-	1 102	1 726	1 581	2 006	2 007	0,1%
DDS**	<2%	800	1 090	1 432	1 188	1 373	1 381	0,6%
Pneus	<2%	292	376	786	685	861	805	-6,5%
Huiles (alimentaires + vidange)	<2%	-	85	304	298	404	290	-28,1%
Huisseries	<2%	-	-	80,5	112	120	237	97,0%
Amiante	<2%	188	101	91	41	72	158	120,8%
Batteries	<2%	55	56	41	47	66	71	8,2%
Piles	<2%	48	58	60	63	53	54	2,4%
Plastiques durs et souples	<2%	-	162	46	55	58	44	-24,7%
Caissons réemploi/ressourcerie***	<2%	-	-	6,0	0	23	24	4,8%
Papiers, bouquins	<2%	-	145	29	24	19	21	12,2%
Lampes, tubes fluorescents	<2%	2	10	14	13	17	15	-12,9%
DASRI***	<2%	5	6	7,1	6,1	8,3	7,0	-16,1%
Cartouches d'encre	<2%	3	1,8	1,4	3,1	3,6	4,6	29,2%
Radiographies	<2%	-	-	3,9	3,2	4	3,5	-12,4%
Capsules nespresso	<2%	-	-	5,4	8,1	2,2	0	-100,0%
Polystyrène	<2%	-	26	5	0	0	0	-
Total		130 554	140 430	144 412	128 832	163 525	153 595	-6,1%

*DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques | **DDS : Déchets Diffus Spécifiques | ***DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
****Caissons de réemploi/ressourcerie : Destinés au dépôt d'objets en bon état pouvant avoir une 2^{ème} vie

3 - FOCUS SUR LA COLLECTE SÉLECTIVE

COMPOSITION DES PAPIERS ET EMBALLAGES MÉNAGERS (EN PAP ET PAV CUMULÉS)



ANALYSE

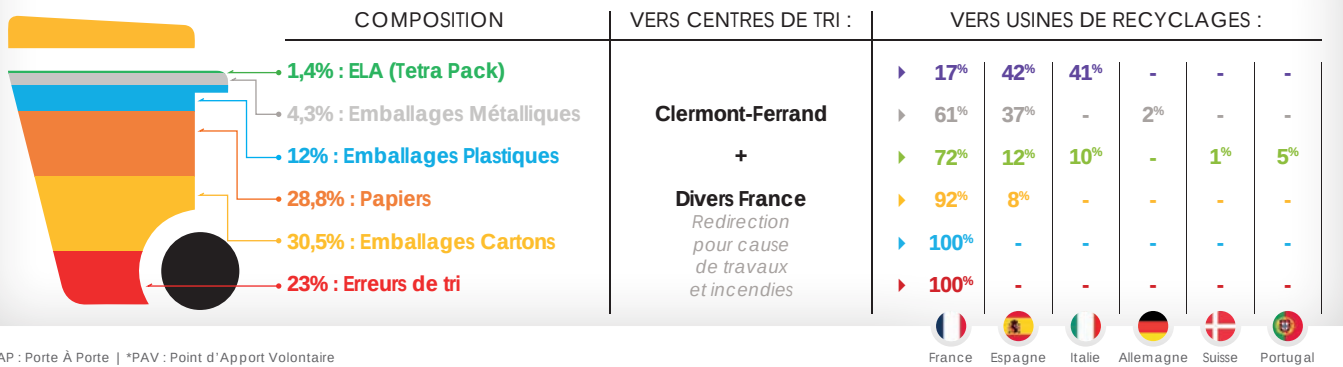
La simplification des gestes de tri mise en place le 1^{er} mai 2021 sur l'ensemble du territoire a continué à inverser la courbe descendante et à capter d'avantage d'emballages.

41 878 tonnes ont été collectées en 2022, contre 41 843 t en 2021 (**39 161 t en 2020**), ce qui représente une augmentation de 0,1 kg/hab. (**+0,1%/2021**), tandis que ceux collectés dans le bac des ordures ménagères ont diminué de 6,1 kg/habitant et continuent de baisser.

Malheureusement, les erreurs de tri ont légèrement réaugmentés (**+0,6%/2021**) et plus de **23% des déchets sont toujours mal orientés** et représente un coût estimé à environ **1,4 million d'euros par an**.

L'incendie, qui s'est déclaré sur le site de TRIVALO63 en septembre 2021 en détruisant la zone de stockage du centre de tri de Clermont-Ferrand, nécessite toujours un délestage des tonnages vers des centres de tri hors territoire. Les travaux de reconstruction sont programmés sur l'année 2023.

LE CONTENU ET LE DEVENIR DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN 2022



*PAP : Porte À Porte | *PAV : Point d'Apport Volontaire

COLLECTE

-0,2 kg/hab.

de verre collecté / à 2021

-6,1 kg/hab.

de déchets ménagers résiduels / à 2021

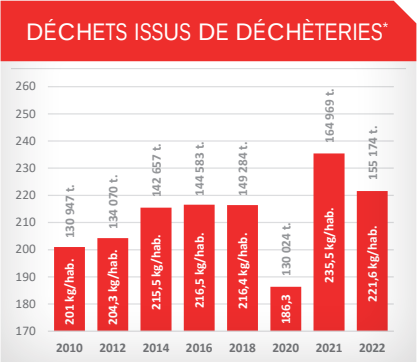
+0,1 kg/hab.

de déchets d'emballages / à 2021

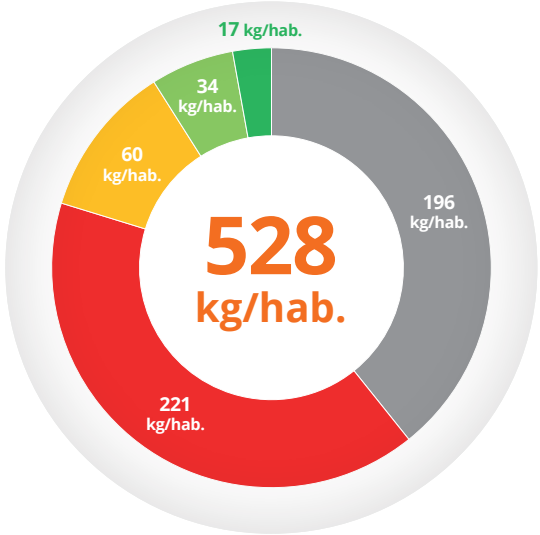
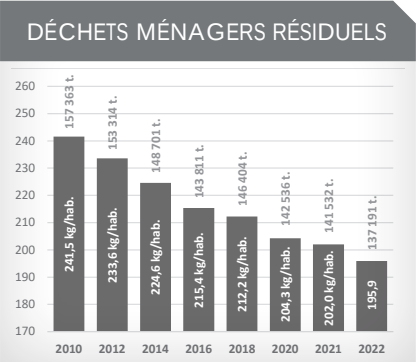
-14 kg/hab.

de déchets collectés en déchèteries / à 2021

4 - LE BILAN DES COLLECTES



2020 : Fermeture des déchèteries en raison de la pandémie



ANALYSE

Nous retrouvons une production de déchets en adéquation avec les résultats avant la pandémie.

Nous constatons une forte baisse de production des déchets ménagers et assimilés à l'habitant (-3,7%/à 2021) généralisée sur l'ensemble du territoire.

Elle s'explique par une forte baisse des apports en déchèteries (-5,9%/2021) et la baisse continue des déchets ménagers résiduels (-3,1%/2021) liée au lancement du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques et la mise en place de la simplification des consignes de tri.

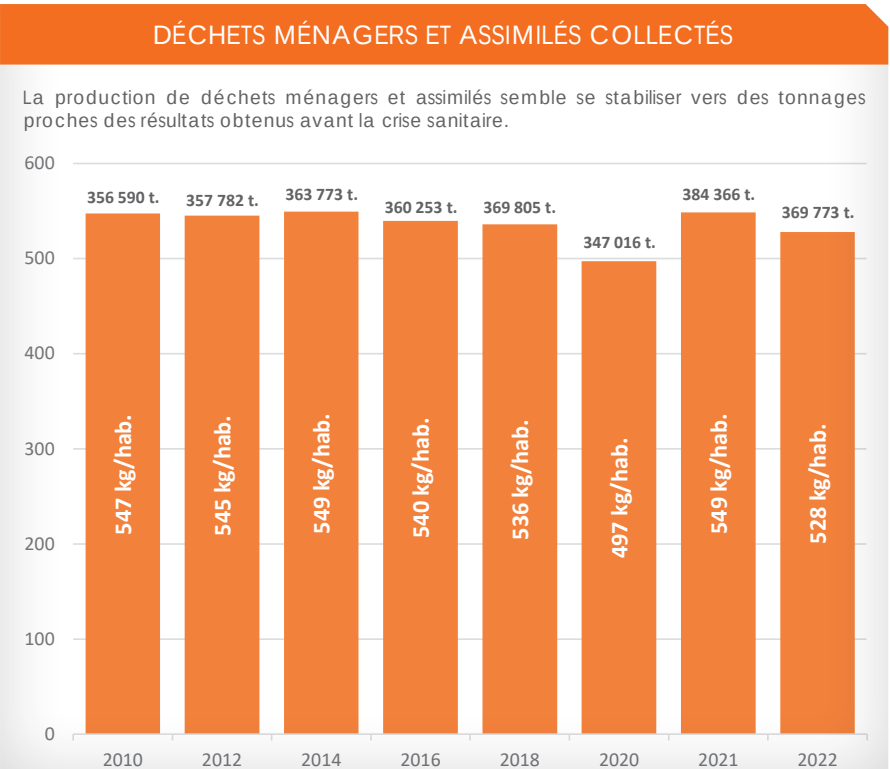
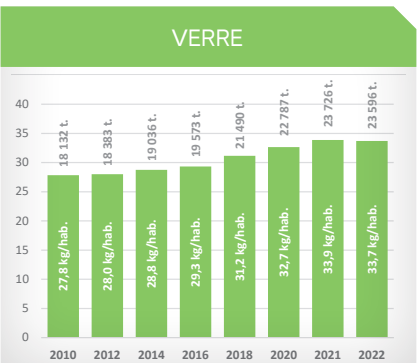
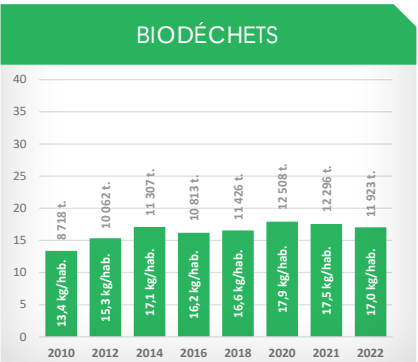
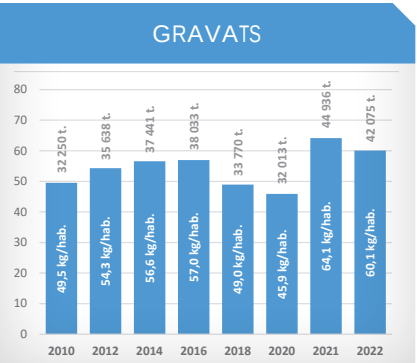
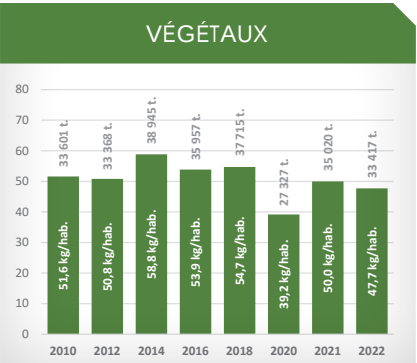
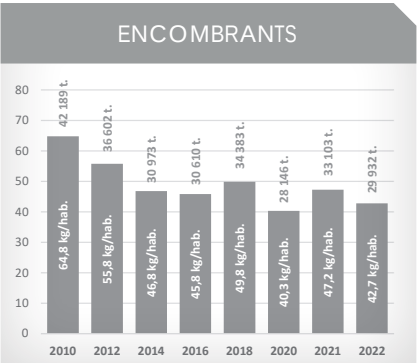
■ Déchets ménagers résiduels ■ Déchèterie ■ Emballages ménagers ■ Verre ■ Biodéchets

OBJECTIF

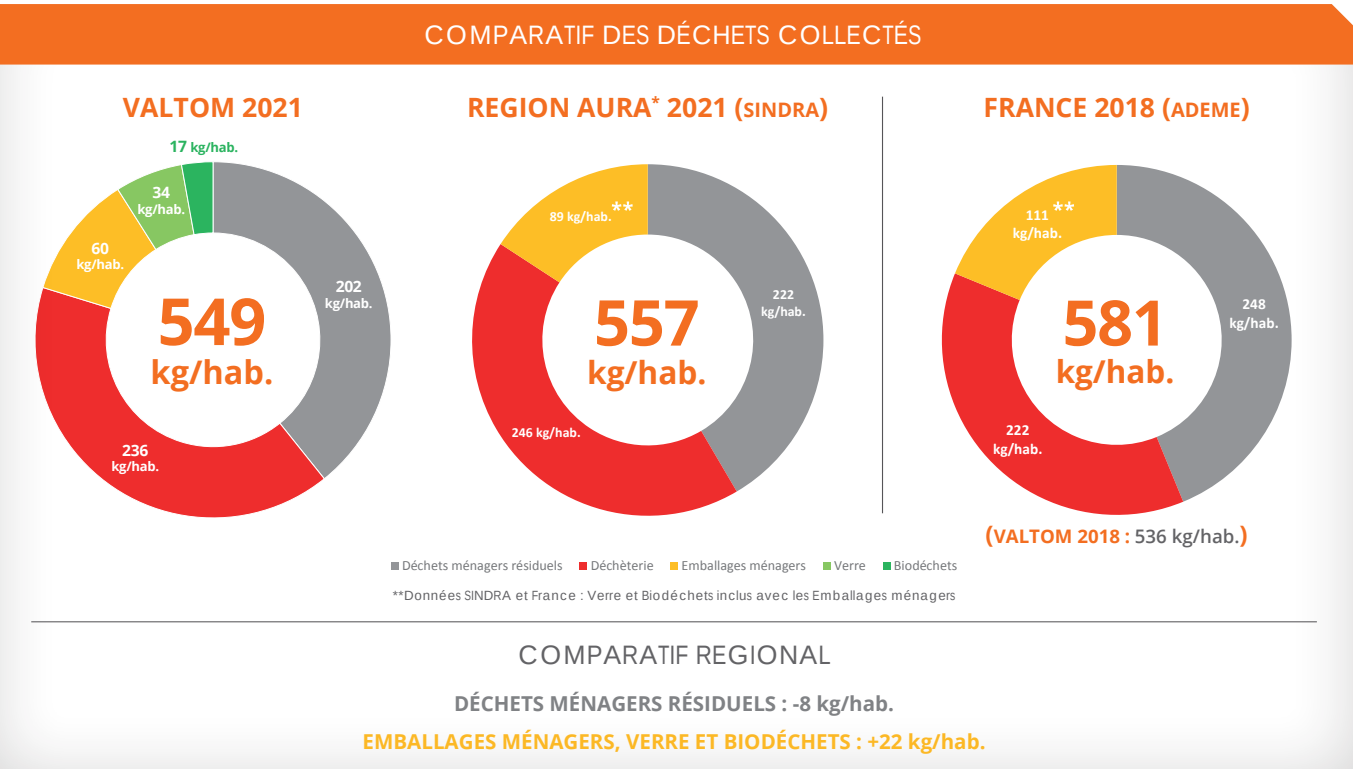
La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, du 17 août 2015, fixe l'objectif pour 2030 d'une baisse de 15% des déchets ménagers et assimilés produits par habitant par rapport à 2010 (-45,1 kg/hab.).

RÉSULTAT

Sur le territoire du VALTOM, la production de déchets ménagers et assimilés a diminué de 3,5% par habitant depuis 2010 (-19 kg/hab.) alors que les déchets ménagers résiduels ont baissé de -19% (-45,6 kg/hab.).



*Déchets issus de déchèteries : inclus textiles et huiles de vidange en point d'apport volontaire



*Aura : Région Auvergne-Rhône-Alpes



TRANSFERT & TRANSPORT

12

centres de transfert
(incluant 1 privé)

81 345 t

de déchets transitant
par un quai de transfert
VALTOM

-2,5%

de déchets transitant
par un quai de transfert
VALTOM / 2021

1 million

de km évités par an

TRANSFERT & TRANSPORT

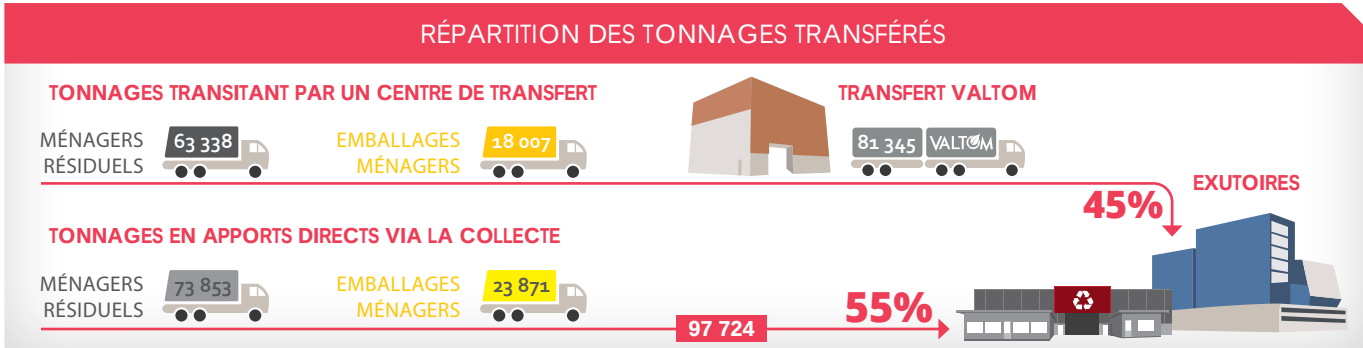
1 - LE TRANSFERT DES DECHETS MENAGERS

Les centres de transfert du VALTOM (et les privés) permettent de regrouper les déchets au plus près des lieux de collecte afin de les acheminer vers les sites de valorisation et de traitement, par l'intermédiaire de véhicules de plus grande capacité de transport.

Le conditionnement dans des caissons après compactage vise à réduire l'impact environnemental et les coûts liés au transport des déchets ménagers, ainsi qu'à optimiser les temps de collecte des collectivités adhérentes.

En 2022, les 12 centres permettent d'acheminer **45%** des déchets vers le pôle de valorisation Vernéa et le centre de tri TRIVALO63. Ils ont permis de **diviser par 4 le nombre de véhicules sur les routes** soit **une économie de plus d'1 million de km parcourus**.

Actuellement, ces centres de transfert sont exploités par les adhérents du VALTOM à l'exception de ceux d'Issoire, Saint-Eloy-les-Mines et Courpière gérés par un prestataire privé.



2 - LE TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS

Une plus grande partie des déchets ménagers collectés par les collectivités adhérentes transite par des centres de transfert du VALTOM à la suite de la fermeture de deux centres de tri liée à la simplification des consignes de tri :

TRANSPORT DES DECHETS COLLECTES					
COLLECTIVITES	CENTRE DE TRANSFERT	EXPLOITANT	TRANSPORTEUR	TONNAGES ET PART TRANSFÉRÉE	TOTAL TRANSITANT
SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE	Riom + Vertaizon	Syndicat du Bois de l'Aumône	Syndicat du Bois de l'Aumône	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 14 408 8 200 64% COLLECTE SÉLECTIVE : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 4 494 3 938 53%	18 902 TONNES
SICTOM DES COMBRAILLES	Saint Eloy les Mines	SUEZ ENVIRONNEMENT	SUEZ ENVIRONNEMENT	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 4 083 100% COLLECTE SÉLECTIVE : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 258 362 42%	4 341 TONNES
SICTOM DES COUZES	Saint Diéry	SICTOM des Couzes	PAPREC AUVERGNE	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 6 365 74 99% COLLECTE SÉLECTIVE : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 1 686 119 94%	8 051 TONNES
CC THIERS DORE ET MONTAGNE	Courpière	CC TDM	CLAUSTRE ENVIRONNEMENT	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 2 119 100% COLLECTE SÉLECTIVE : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 601 100%	2 720 TONNES
CC THIERS DORE ET MONTAGNE	Thiers	CC TDM	TRANSPORTS COMBRONDE	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 5 160 50 99% COLLECTE SÉLECTIVE : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 1 561 0 100%	6 722 TONNES
CC AMBERT LIVRADOIS FOREZ	Ambert	CC ALF	MULTI TRANSPORT	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 5 505 100% COLLECTE SÉLECTIVE : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 2 039 100%	7 094 TONNES
SICTOM ISSOIRE BRIOUDE	Issoire (X2) + Lempdes sur Allagnon	SICTOM ISSOIRE BRIOUDE + PRAXY	SICTOM ISSOIRE BRIOUDE + PRAXY	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 18 820 2 038 90% COLLECTE SÉLECTIVE : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 5 616 88 99%	23 636 TONNES
SYDEM DÔMES ET COMBRAILLES	Saint Ours	SYDEM Dômes et Combrailles	PAPREC AUVERGNE	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 3 781 100% COLLECTE SÉLECTIVE : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 533 351 60%	4 313 TONNES
SMCTOM HAUTE DORDOGNE	Saint Sauves d'Auvergne	SMCTOM Haute Dordogne	SMCTOM Haute Dordogne + PAPREC AUVERGNE	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 4 347 100% COLLECTE SÉLECTIVE : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 1 219 43 97%	5 566 TONNES
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	Apports directs vers les sites de valorisation et de traitement			DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 63 501 APPORTS DIRECTS COLLECTE SÉLECTIVE : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 18 988 APPORTS DIRECTS	0
TOTAL TRANSFÉRÉ				81 345 tonnes (-2,5% par rapport à 2021)	

VALORISATION & TRAITEMENT

49

déchèteries
sur le territoire
du VALTOM

6

plateformes
de valorisation
des déchets végétaux

1

pôle multifilières
de valorisation
Vernéa

3

installations
de stockage de déchets
non dangereux
en activité

155 174 t

de déchets
collectés
en déchèteries

33 417 t

de déchets végétaux
valorisés
en plateformes

212 879 t

de déchets
valorisés
sur le pôle Vernéa

104 304 t

de déchets
non dangereux
enfouies

42 %

des déchets ménagers
collectés
en déchèterie

88,9 %

de déchets ménagers
valorisés
sur le territoire

81 %

de valorisation
sur le pôle
Vernéa

-82 %

de déchets ménagers
et assimilés non inertes
enfouis par rapport
à 2010

La gestion des déchets est hiérarchisée selon la directive cadre européenne du 19 novembre 2008 : prévention, préparation au réemploi, recyclage, valorisation (matière, organique et énergétique) et élimination.

1 - LA PRÉVENTION

2 - LE RÉEMPLOI

La prévention se définit par l'ensemble des mesures permettant de réduire la quantité de déchets et leur nocivité, diminuant ainsi la pression des activités humaines sur l'environnement.

Elle est traitée en page 18.

Le réemploi désigne toute opération par laquelle des substances, matières ou produits devenus des déchets sont utilisés de nouveau. Elle concerne notamment une partie des articles textiles collectés dans des colonnes placées en déchèteries ou sur la voie publique, qui sera revendue dans des friperies, donnée à des associations, transformée en chiffons et pour une part résiduelle enfouie ou incinérée. En 2022, **1 575 tonnes** de déchets textiles ont été collectées (*hausse constatée en 2022 +0,2 kg/hab.*). Ces textiles ont ensuite été valorisés par des associations de réinsertion(*Emmaüs, Mains ouvertes,...*). Le développement des recycleries et des zones de réemploi en déchèteries permet également de donner une seconde vie à nos déchets et de diminuer leur coût de traitement. 5 recycleries sont présentes sur notre territoire :

- Jerecycle Parc à Clermont-Ferrand, créée en 2012.
- Récup Dore Solidaire à Ambert, créée le 12 novembre 2012.
- Ressourcerie La Remise à Saint-Maurice-près-Pionsat, créée en 2014.
- Ressourcerie L'Ent'Remise des Ancizes-Comps, créée fin 2015.
- Ressourcerie du Pays d'Issoire à Issoire, créée en mars 2017.

3 - LE RECYCLAGE

Le recyclage désigne toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.

LES HUILES USAGÉES

Les **306 tonnes** d'huiles collectées en apport volontaire et en déchèteries ont subi une opération de régénération qui consiste à les raffiner en extrayant les contaminants, produits d'oxydation et additifs.

LE VERRE

Le verre est recyclable à **100%** et à l'infini sans altérer ses caractéristiques physiques. La collecte séparée du verre est une de celles qui a le taux de captage le plus important auprès des usagers, 7 emballages sur 10 sont effectivement collectés. Nos performances se stabilisent (*-0,2 kg/hab. / à 2021*). Continuons nos efforts.

4 - LA VALORISATION MATIÈRE

LES PAPIERS ET EMBALLAGES MÉNAGERS

Les déchets d'emballages ménagers, envoyés en mélange en centre de tri, sont séparés en diverses catégories de matériaux afin d'être envoyés dans les différentes filières de valorisation matière. Les matériaux les plus collectés sont les cartons, journaux et magazines (**59,3%**), puis les matières plastiques (**12%**), les métaux (**4,3%**) et les briques alimentaires (**1,4%**). Les erreurs de tri (*environ 23% : de 15,5% à 27,5% selon les collectivités*) sont valorisées énergétiquement sur le pôle multifilières Vernéa. Au total, elles représentent un surcoût pour la collectivité d'environ 1,4 million d'euros par an, car elles subissent un double traitement.

LES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES

Les collectivités et le VALTOM cherchent à valoriser au maximum les déchets collectés en organisant le tri sur les déchèteries, et en choisissant, quand cela est possible, des filières de valorisation maximisant le réemploi, le recyclage ou la valorisation (matière, organique ou énergétique). Les différents types de déchets valorisables sont envoyés dans des filières spécifiques :

TYPE DE VALORISATION	TONNAGES DES DÉCHETS VALORISABLES	
	FILIÈRE	TONNAGE
Utilisés en couche de fondation routière ou pour les installations de stockage comme matériaux d'exploitation	Gravats	42 075 TONNES
Broyage puis valorisation en chaufferie ou en fabrication de panneaux de particules	Bois	16 458 TONNES
Recyclage en matière première secondaire	Meubles	9 800 TONNES
Recyclage en matière première secondaire	Ferrailles	5 935 TONNES
Recyclage des matériaux valorisables et incinération d'une partie résiduelle	DEEE*	4 619 TONNES
Valorisation en papeterie (cartons ou papiers d'essuyage)	Cartons	4 238 TONNES
Recyclage en placoplâtre	Placoplâtre	2 007 TONNES
Broyés puis valorisés en matière première secondaire	Pneus	805 TONNES
Recyclage en matière première secondaire	Huisseries	237 TONNES
Valorisation matière et élimination d'une partie résiduelle	Batteries	71 TONNES
Valorisation matière et élimination d'une partie résiduelle	Piles	54 TONNES
Recyclage en matière première secondaire	Plastiques durs	44 TONNES
Recyclage en matière première secondaire	Papier et bouquins	21 TONNES
Recyclage des matériaux valorisables et stockage d'une partie résiduelle	Lampes et tubes fluorescents	15 TONNES
Réutilisation	Cartouches d'encre	5 TONNES
Recyclage en matière première secondaire	Radiographies	4 TONNES
TOTAL DES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES ORIENTÉS VERS LA VALORISATION MATIÈRE		86 388 TONNES

ANALYSE

Les filières de valorisation en déchèteries ne cessent de se diversifier et permettent ainsi une collecte plus importante des déchets produits par les ménages. Le déploiement des bennes de l'éco-organisme Eco-mobilier, en charge de la filière meuble dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) depuis juin 2015 (**43 déchèteries actuellement équipées sur 49**) a permis de détourner **9 800 tonnes en 2022**. La collecte d'huissieries en place depuis 2019 sur la communauté de communes Ambert Livradois Forez, a été décliné sur le Syndicat du Bois de l'Aumône et la communauté de communes Thiers Dore et Montagne. À ce jour, 10 déchèteries du territoire disposent de ce dispositif (**+98% / à 2021**).

*DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

VALORISATION & TRAITEMENT

33 417 t

de déchets végétaux
issues de déchèteries

4 880 t

de déchets végétaux
issues des communes

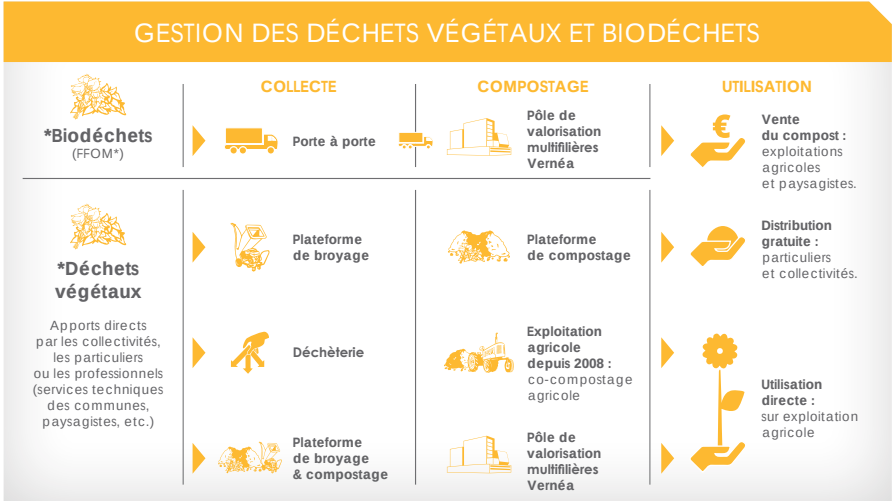
17

agriculteurs partenaires
pour le co-compostage

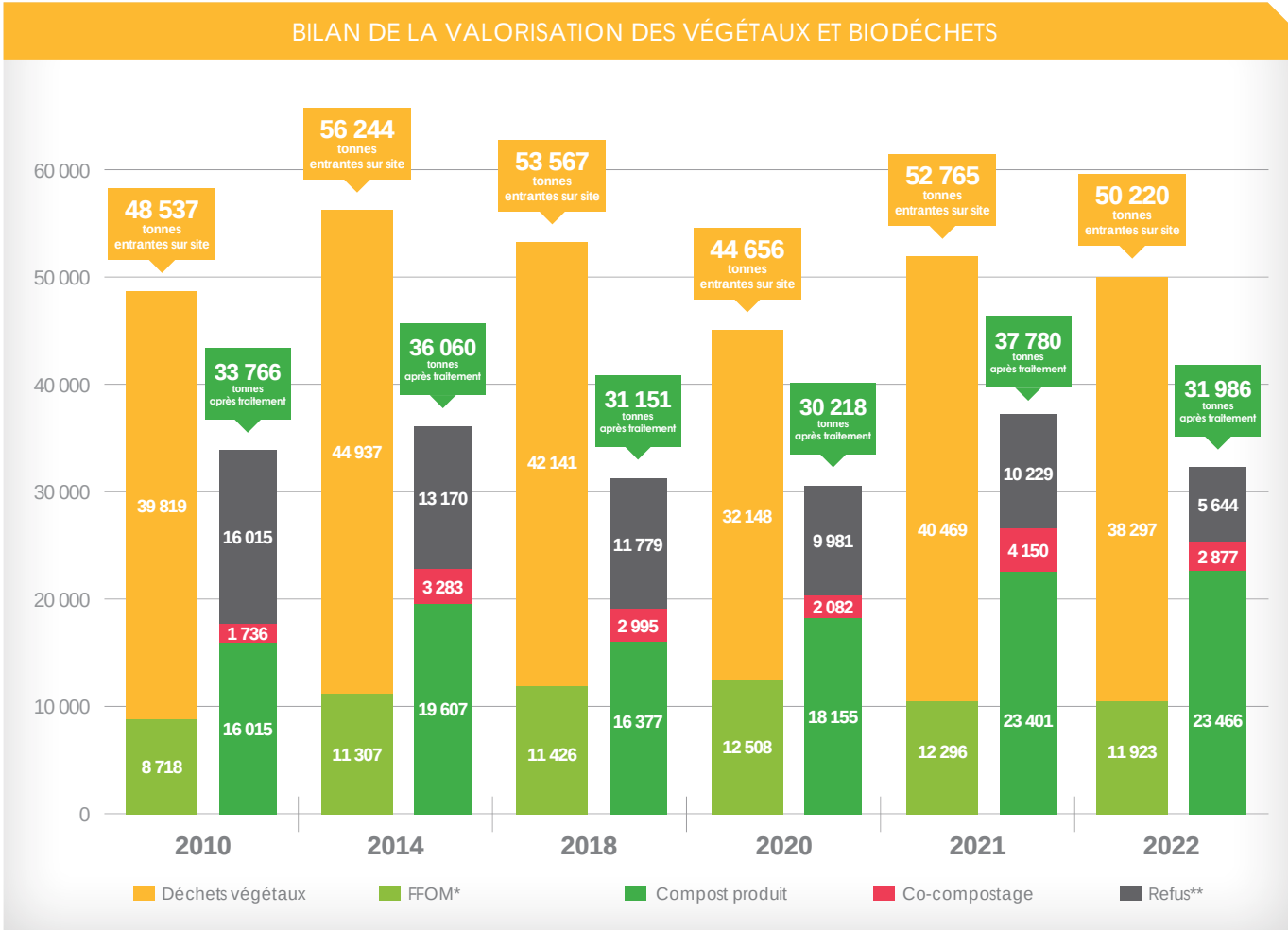
2 877 t

de broyat valorisées
en co-compostage

5 - LA VALORISATION ORGANIQUE



Le VALTOM valorise l'ensemble des déchets végétaux collectés en déchèteries (**33 417 t**) ou apportés par les communes (**4 880 t**) directement sur les plateformes ainsi que la FFOM* issue de la collecte de biodéchets de Clermont Auvergne Métropole, du SBA et de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez. Le VALTOM assure par le biais des marchés publics les prestations d'enlèvement, de broyage, de chargement, de transport et de compostage.



* Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères

** Les refus sont valorisés en biomasse (bois), en énergie, ou stockés

6 - LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Différents modes de traitement permettent la valorisation énergétique des déchets du VALTOM : la valorisation électrique du biogaz généré par le stockage sur l'ISDND* de Puy-Long, l'incinération des déchets avec récupération d'énergie et la méthanisation des biodéchets sur le pôle Vernéa.

LES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS

Sur les **137 191 tonnes** de déchets ménagers résiduels entrées en 2022 sur le pôle multifilières Vernéa, environ **67%**, soit **91 918 tonnes** correspondant à la partie sèche, ont été incinérées, tandis que les **33%** restants ont été stabilisés puis orientés vers le site de stockage de Puy-Long.

LES DASRI

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) sont collectés essentiellement en déchèteries et en pharmacies, dans des conteneurs spécifiques fournis le plus souvent par les pharmacies. Les **7,3 tonnes** collectées en déchèteries en 2022 ont été incinérées sur le site de Bayet dans l'Allier, seule unité de valorisation des DASRI autorisée en Auvergne.

LES DDS

Un Déchet Diffus Spécifique (DDS) est un déchet ménager issu de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Il s'agit d'un produit utilisé, usagé ou périmé (que l'emballage soit vide, souillé ou avec un reste de contenu). Un DDS provient donc principalement des produits d'entretien, de bricolage et de jardinage des ménages. Les **1 377 tonnes** de DDS sont traitées majoritairement par incinération avec récupération d'énergie (**ratio à l'habitant : +0,3% / à 2021**).

LES DÉCHETS ENCOMBRANTS

Sur l'année 2022, ce sont **26 289 tonnes** d'encombrants, issues des déchèteries, qui ont été triées, broyées et traitées par incinération pour être valorisées sous forme d'électricité (**-8% / à 2021**).

LES BIODÉCHETS

La totalité de la collecte en porte-à-porte des biodéchets de Clermont Auvergne Métropole et du Syndicat du Bois de l'Aumône a été valorisée par méthanisation sur le pôle multifilières de valorisation Vernéa. Les **1 021 327 m³ de biogaz (CH₄ : 54%)** produits par le méthaniseur du pôle Vernéa et les **2 000 997 m³ de biogaz (CH₄ : 44,3%)** produits par l'ISDND de Puy-Long ont été valorisés en **12 072 Mwh** d'électricité (**+18% / à 2021**).



* Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux

VALORISATION & TRAITEMENT

65 000

habitants éclairés

7 548 t

de compost commercialisées

3,7 km

de routes construites

5 322 t

de métaux valorisés

7 - LE POLE MULTIFILIERES DE VALORISATION VERNEA

212 879 tonnes de déchets traitées
91% issues du VALTOM

En valorisant **81%** des **212 879 tonnes** entrantes (**2021 : 80% de 212 231 t**), le pôle multifilières de valorisation Vernéa confirme ses performances techniques (**taux de disponibilité : 89,4% en 2022 contre 87,4% en 2021**).

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (**ICPE**), le pôle est soumis à une réglementation très stricte et fait l'objet d'une surveillance continue par l'exploitant SUEZ, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (**DREAL**) et le VALTOM afin de s'assurer du bon fonctionnement de celui-ci.

Les analyses en continu des émissions permettent de rendre compte de l'impact de l'activité sur le milieu environnant (**données consultables sur le site www.valtom63.fr**) et une Commission de Suivi de Site (**CSS**) est réunie au moins une fois par an sous la responsabilité du Préfet. Le VALTOM a également mis en place des actions de surveillance :

- **11 avril et 29 octobre : Visites d'expertise complète de l'installation** effectuées par la société SAGE SERVICES (**choisie par le VALTOM pour le suivi du site**). Il ressort de ces visites une installation bien entretenue et conforme au cahier des charges.
- **Du 25 au 26 avril : Contrôle inopiné du VALTOM sur les rejets atmosphériques** de l'installation, visant à vérifier son bon fonctionnement. Résultats conformes, de même que ceux issus du contrôle inopiné de la DREAL en date du 5 juillet. Le VALTOM contrôle tous les déchets entrants et sortants du site et gère les ponts bascule (près de 41 000 enregistrements en 2022).
- **13 septembre : Réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux**, qui a examiné les rapports annuels 2021 de Vernéa et du VALTOM.
- **13 septembre : Réunion de la Commission Consultative Financière**, qui a examiné le rapport annuel financier 2021 de Vernéa.

Depuis **mars 2015**, une station ATMO de mesure de la qualité de l'air est installée à proximité du pôle Vernéa.

RESULTATS DE VALORISATION

81%

des déchets entrants sur le pôle Vernéa valorisés

13%

de valorisation matière

5%

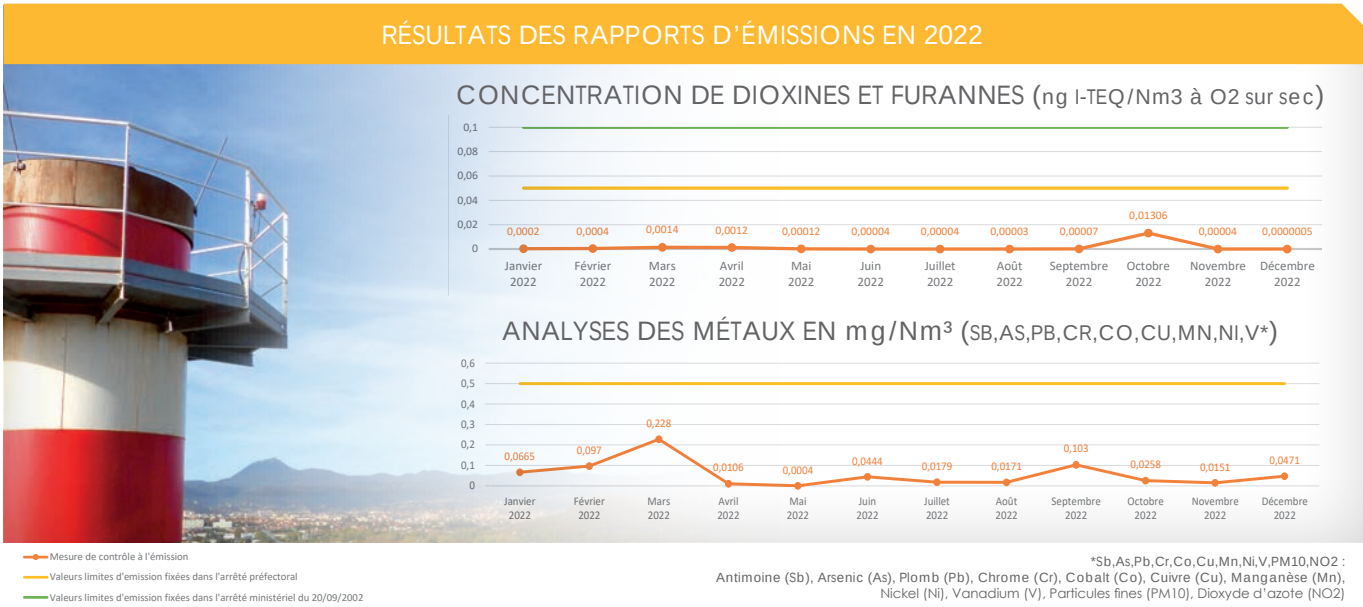
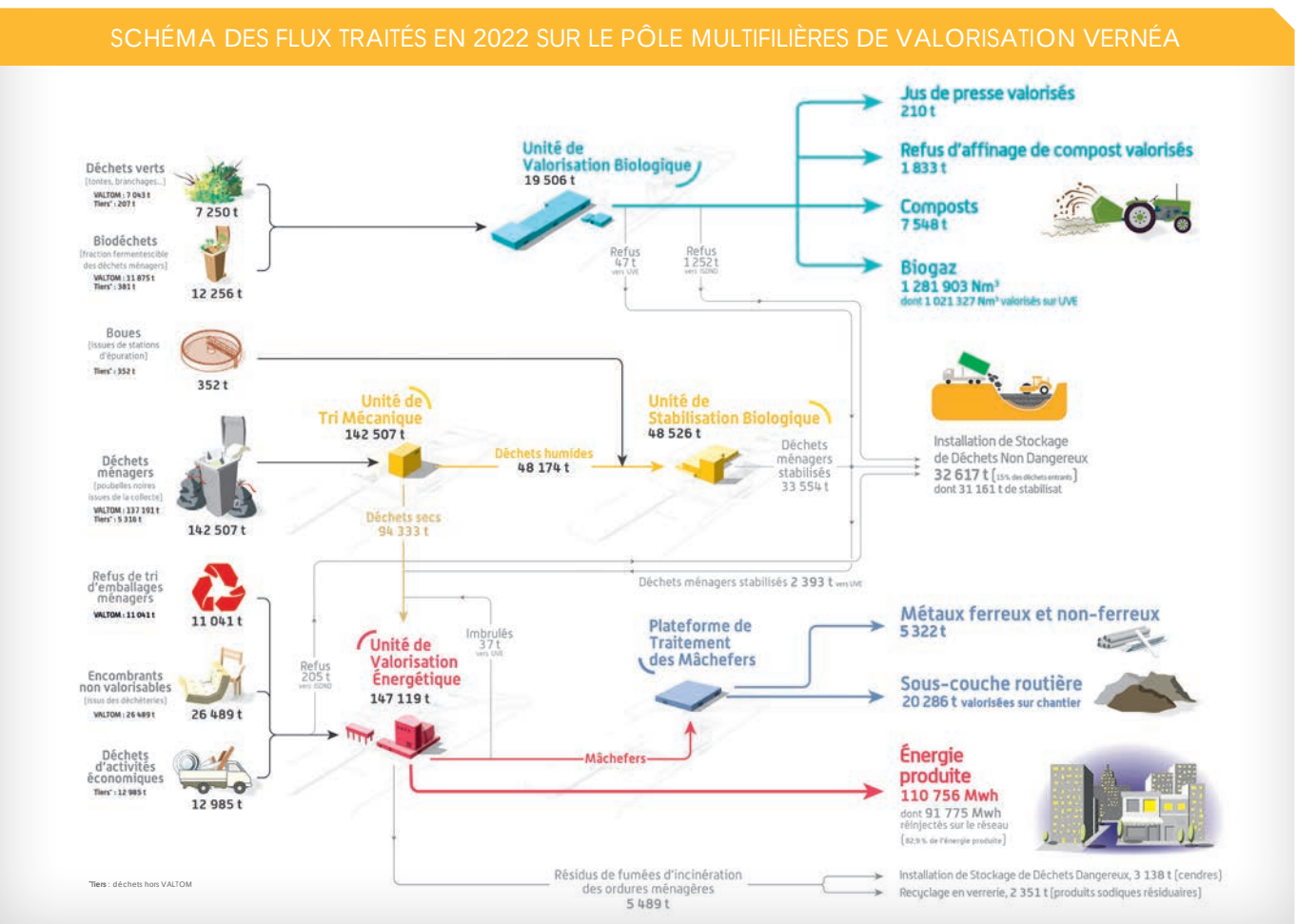
de valorisation biologique

63%

de valorisation énergétique

19%

de déchets enfouis



Actualités ...

Alimentation du futur réseau de chaleur urbain de Clermont Auvergne Métropole (université, CHU, bailleurs sociaux...) par le pôle Vernéa prévu pour novembre 2023 et injection du biogaz issu du méthaniseur prévu en 2024.

8 - LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DECHETS NON-DANGEREUX (ISDND)

En 2022, le VALTOM dispose de 3 ISDND en activités à Ambert, Clermont-Ferrand et St-Sauves-d'Auvergne destinées à recevoir principalement les déchets des usagers, mais également ceux des professionnels (Déchets d'Activités Economiques). 5 autres ISDND situées à St-Eloy-les-Mines, Vergongheon, Culhat, Miremont et St-Diery ont été fermées entre 2006 et 2017.

Les catégories de déchets acceptables sur ces sites sont définies réglementairement : ce sont des déchets ultimes (non valorisables) et non dangereux.

Le VALTOM a pour objectif de limiter les apports de déchets bruts de la part des professionnels, et leur impose de trier ou faire trier leurs déchets conformément à la loi (tri 5 flux).

209 contrôles ont été réalisés par le VALTOM et ses prestataires pour 39 pénalités d'apport pour déchets non conformes, d'un montant total de 27 300 €.

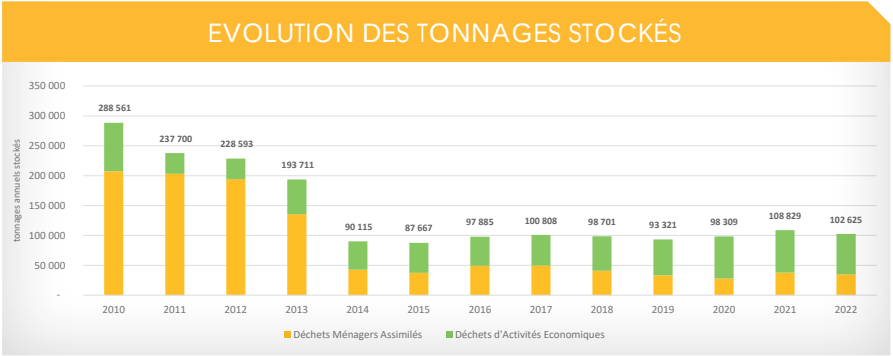
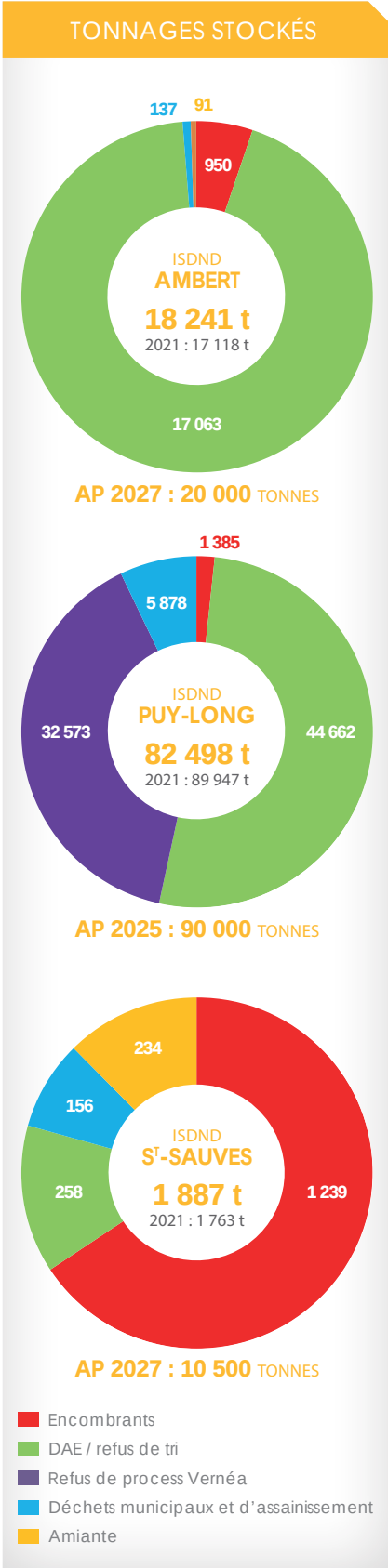
Seuls les déchets non valorisables sont orientés vers les différents sites de stockage.

TONNAGES DES DÉCHETS MÉNAGERS STOCKÉS EN 2022									
COLLECTIVITÉS	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS	ENCOMBRANTS ISSUS DE DÉCHETERIE	RTCS*	STABILISAT	TOTAL 2022	TOTAL 2021	EVOLUTION 2022/2021	GRAVATS NON VALORISÉS EN ISDI	GRAVATS VALORISÉS EN ISDND
Clermont Auvergne Metropole	0	238	10	13 851	14 099	15 609	-1 510	0	5 915
Communauté de communes Thiers Dore et Montagne	0	25	1	1 588	1 614	1 891	-277	0	0
SICTOM des Combrailles	0	34	0	891	925	1 048	-123	854	0
SICTOM des Couzes	0	33	1	1 404	1 438	1 629	-191	0	92
SICTOM Issoire Brioude	0	959	2	4 375	5 336	6 017	-681	0	0
SYDEM Dômes et Combrailles	0	28	0	825	854	1 042	-188	0	38
Communauté de communes Ambert Livradois Forez	0	950	1	1 103	2 054	2 447	-393	0	1 244
SMCTOM Haute-Dordogne	0	1 239	1	946	2 186	2 500	-314	0	1 239
Syndicat du Bois de l'Aumône	0	99	4	4 942	5 044	5 924	-880	0	1 420
TOTAL 2022	0	3 605	20	29 925	33 550	-	-4 557	854	9 948
TOTAL 2021	0	4 715	149	33 243	-	38 108	-	779	7 548

ANALYSE

En 2022, nous enregistrons une baisse de 12%/2021 (hors gravats) de déchets ménagers orientés vers une installation de stockage de déchets non dangereux, baisse essentiellement due à la production de stabilisat (-10%/2021), qui s'explique par l'amélioration du process de l'unité de stabilisation biologique du pôle Vernéa.

*RTCS : Refus de Tri issus de la Collecte Selective



OBJECTIF

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, reprise par le SRADDET*, impose une réduction de 50% des tonnages de déchets non dangereux et non inertes mis en décharge en 2025 par rapport à 2010.

De 2010 à 2021, le VALTOM et ses collectivités adhérentes ont réduit de 62% la quantité de déchets stockés dans les installations du territoire (-82% pour les déchets ménagers).

Les objectifs réglementaires 2025 sont aujourd'hui largement atteints et font du VALTOM un des pionniers de la région sur ce sujet.

UN PROJET GLOBAL DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES

Lauréat d'un appel à projets lancé en 2019 par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) pour répondre aux enjeux de la transition énergétique, tout en maîtrisant les coûts de valorisation et de traitement des déchets ménagers, VALTOM Énergie Solaire mène, sur le département du Puy-de-Dôme, un projet de création de quatre centrales photovoltaïques au sol.

Site	Puy-Long	Ambert	Culhat	Miremont	TOTAL
Superficie	10 ha	3 ha	3 ha	2 ha	18 ha
Production annuelle	11 GWh	4,25 GWh	5,4 GWh	2,4 GWh	23,05 GWh
Tonnes CO² économisées/an	4 430	1 200	1 500	670	7 800
Nombre d'habitant éclairés*	8 300 hab.	2 300 hab.	2 900 hab.	1 245 hab.	14 745 hab.
Coût de construction	7,7 M€	3,3 M€	3,5 M€	2 M€	16,5 M€

Actualités ...

Les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Millazet à Miremont et de Puy-Long à Clermont-Ferrand sont entrées en exploitation courant 2022.

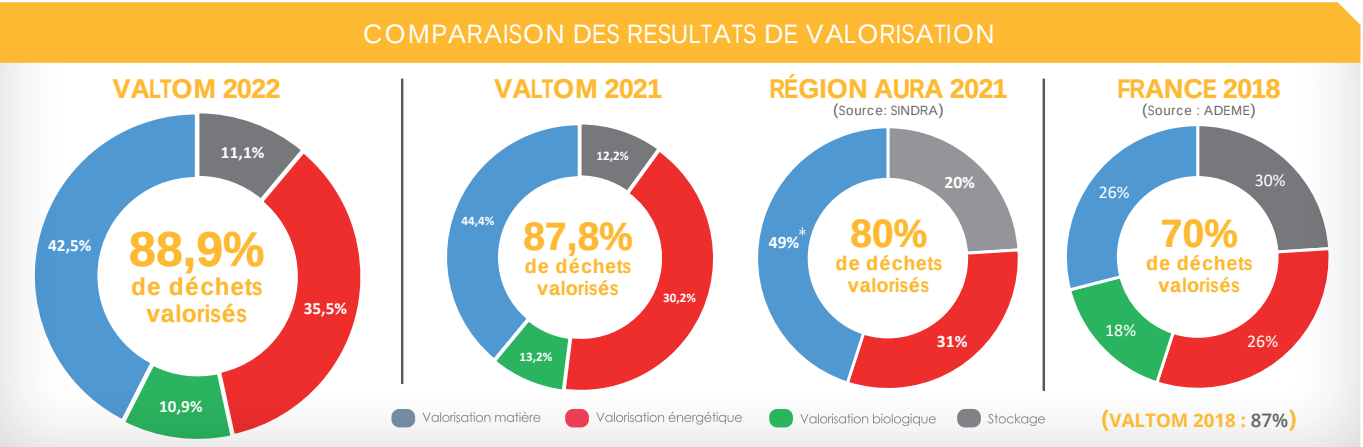
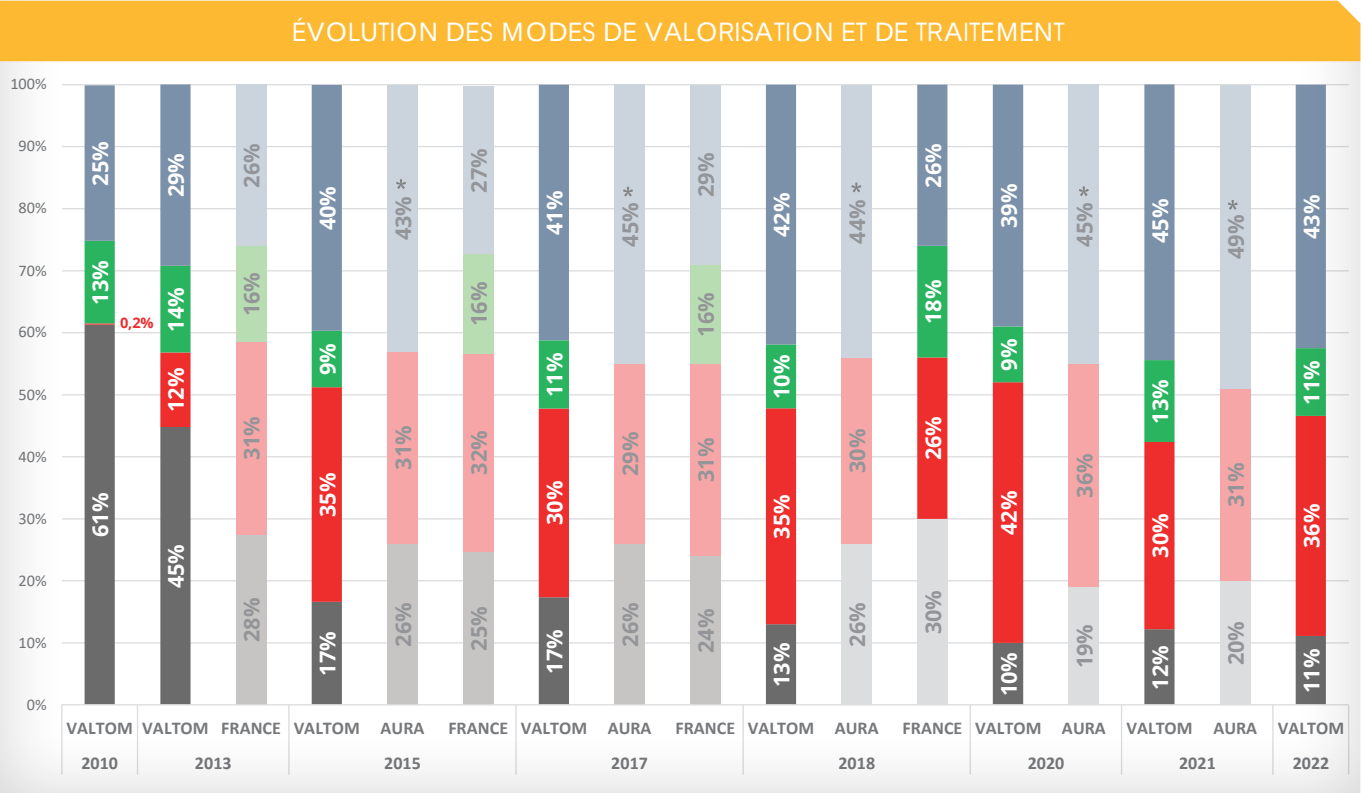
Les centrales photovoltaïques prévues sur les ISDND d'Ambert et de Culhat ont été installées en 2022 pour une mise en exploitation en 2023.

*Consommation électrique moyenne : 1 800 kWh/hab. (hors chauffage)

9 - LES MODES DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT

Déchets Ménagers Traités (en tonnes)							Taux de Valorisation 2021		
2010	2014	2016	2018	2020	2021	2022			
157 363	148 700	143 811	146 404	142 536	141 532	137 191	12% 23%*	55%	Déchets Ménagers Résiduels
53 771	69 386	74 787	73 699	71 843	93 599	88 550	0,7% 3%	80,3% 16%	Déchets de Déchèteries : ferraille / cartons / bois / pneus / piles / batteries / lampes, tubes / cartouches / DEEE / placoplâtre, gravats, etc.
41 038	42 072	41 473	41 201	39 185	41 861	41 899	77%	23%	Déchets d'Emballages Ménagers
39 819	38 945	35 957	37 715	27 327	35 020	33 417	99% 0,5%	0,5%	Végétaux
42 189	30 973	30 610	34 383	28 146	33 103	29 932	15% 15%	70%	Encombrants
18 132	19 036	19 573	21 490	22 787	23 726	23 596	100%		Verre
8 720	11 307	10 813	11 426	12 508	12 296	11 923	45% 7%	40%	Biodéchets
89	1 414	1 670	1 710	1 142	1 413	1 575	60% 8%	31% 1%	Textiles
800	1 035	1 295	1 358	1 188	1 373	1 377	46%	54%	DDS
303	183	259	412	348	435	306	36%	64%	Huiles Usagées
5	6	6	7	6	8	7	100%		DASRI
362 229	363 057	360 253	369 805	347 016	384 366	369 773	TOTAL		
569,6	548,4	539,6	536,1	497	549	528	TOTAL EN KG/HAB		
38%	81%	80%	87%	89,70%	87,80%	88,9%	TAUX DE VALORISATION		

*Déchets ménagers résiduels humides stabilisés avant stockage (perte de 30 à 40% d'eau).



OBJECTIF

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 impose un taux de valorisation matière et organique de **65% en 2025** pour les déchets non-dangereux et non inertes.

Le VALTOM est à **51,6% avec les inertes** et à **46,9% sans les inertes (-4,9% / à 2021)**, baisse liée à la commercialisation des mâchefers (effet de stock).

Le VALTOM se situe en-dessous de la moyenne de la région AURA pour le stockage (-7,8%) et la valorisation énergétique (-0,8%) et au dessus pour la valorisation matière (+4,4%). Avec **88,9%** de valorisation, le VALTOM atteint un niveau de performance inégalé (hors pandémie) sur l'année 2022 (+1,1% / à 2021) expliqué par la baisse constante de la production de stabilisat.

INDICATEURS FINANCIERS

115,6 €HT/t
de tarification
pour les OMR et DEM
soit + 0,5 % / 2021

**IMPACT
DE LA
TGAP***

**HAUSSE
DES RECETTES
MATÉRIAUX**

283,70 €HT
pour les RTCS*
(intégrant désormais des postes
de dépenses jusque-là mutualisés
via la contribution à l'habitant).

+3 €HT/t
pour l'incinération
par rapport à 2021

+66 %
entre 2021 et 2022

32,76 €HT
pour la contribution
VALTOM à l'habitant
soit + 1,9 % / 2021

+4 €HT/t
pour le stockage
sans valorisation
biogaz par rapport
à 2021

+5,90 €HT/hab.
entre 2021 et 2022

69,70 €HT/hab.
pour le coût complet
VALTOM

+8 €HT/t
pour le stockage
avec valorisation
biogaz par rapport
à 2021

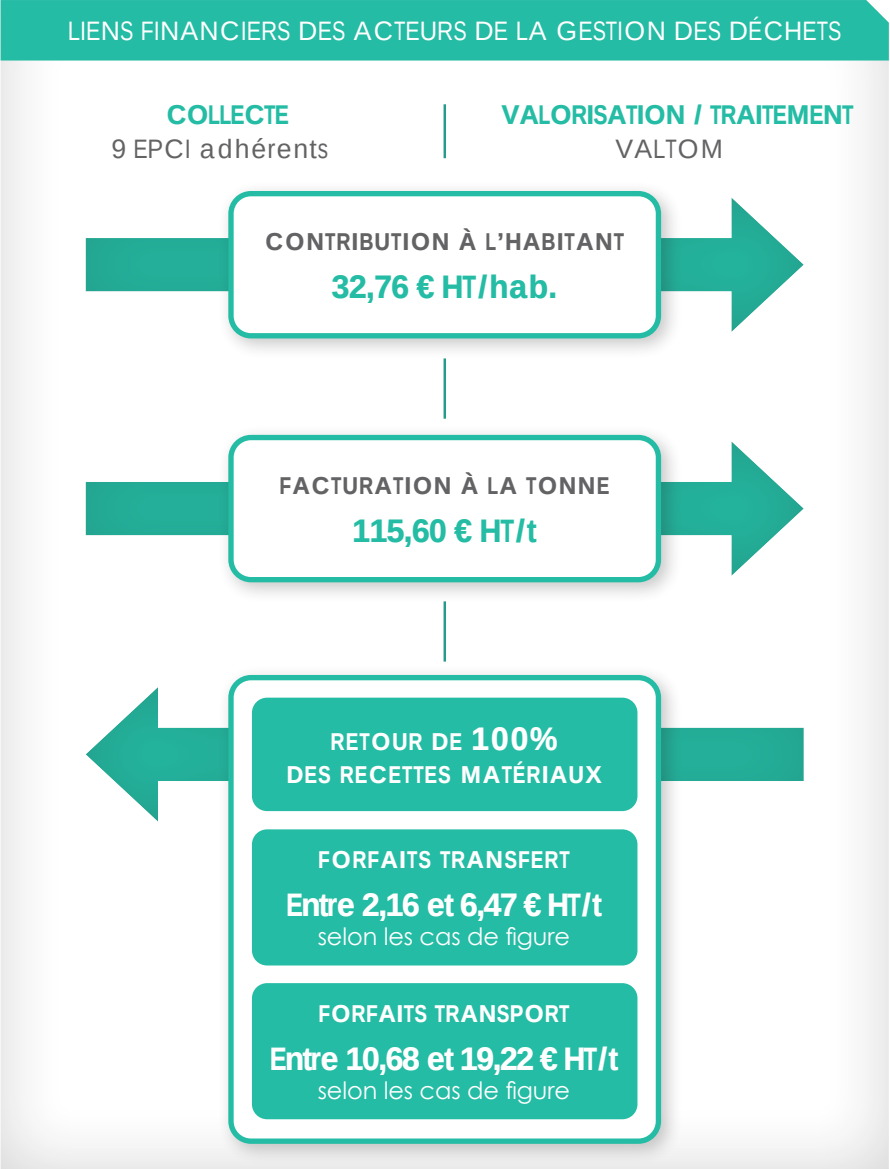
*TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes
*RTCS : Refus de Tri issus de la Collecte Sélective

INDICATEURS FINANCIERS

1 - LE COÛT DE LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

En 2022, la contribution à l'habitant du VALTOM s'élève à **32,76 € HT** (+2%/2021), la facturation à la tonne à **115,60 € HT** pour les OMR* et les DEM* (+0,5%/2021) et **283,70 € HT** pour les RTCS* (+147 %/2021, le prix à la tonne intégrant désormais le coût du transport et du tri, auparavant compris dans la contribution à l'hab).

La contribution, dans sa logique de mutualisation, couvre les dépenses fonctionnelles et financières, les frais de transfert et transport ainsi que les charges liées à la valorisation et au traitement (collecte sélective, déchèterie, végétaux,...) et 50 % de l'annuité liée au remboursement des investissements du pôle Vernéa. La facturation à la tonne, incitative, concerne les OMR*, RTCS* et DEM* et englobe les 50 % restants de l'annuité du pôle Vernéa.



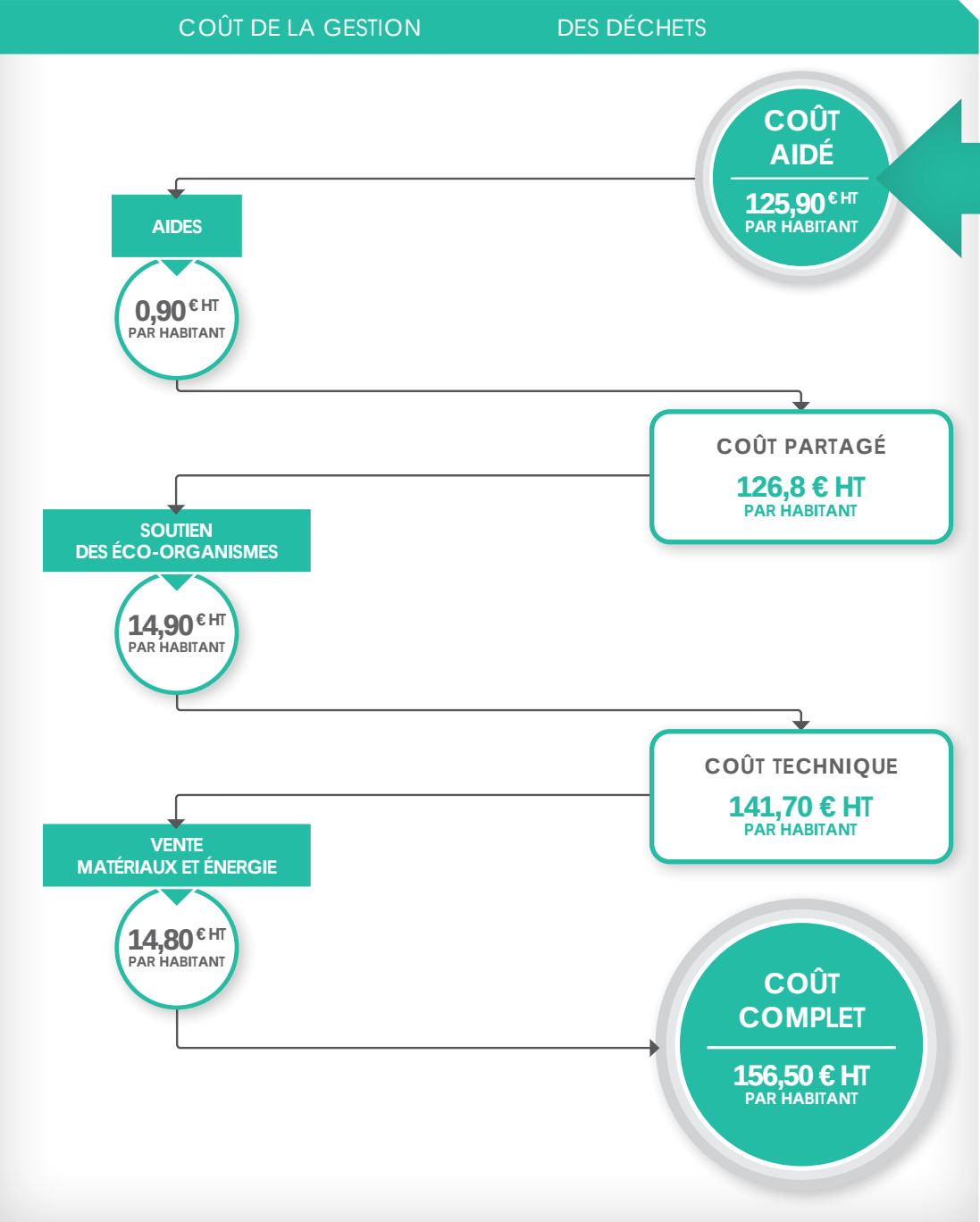
Coût complet : Ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.). Ce coût est pertinent pour mener une analyse sur l'organisation du service et son optimisation.

Coût technique : Ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des éco-organismes (liées à responsabilité élargie du producteur/REP) et les aides publiques. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité.

Coût partagé : Coût technique moins les soutiens des sociétés agréées (Eco-emballages, Ecofolio...).

Coût aidé HT : Coût partagé moins les aides.

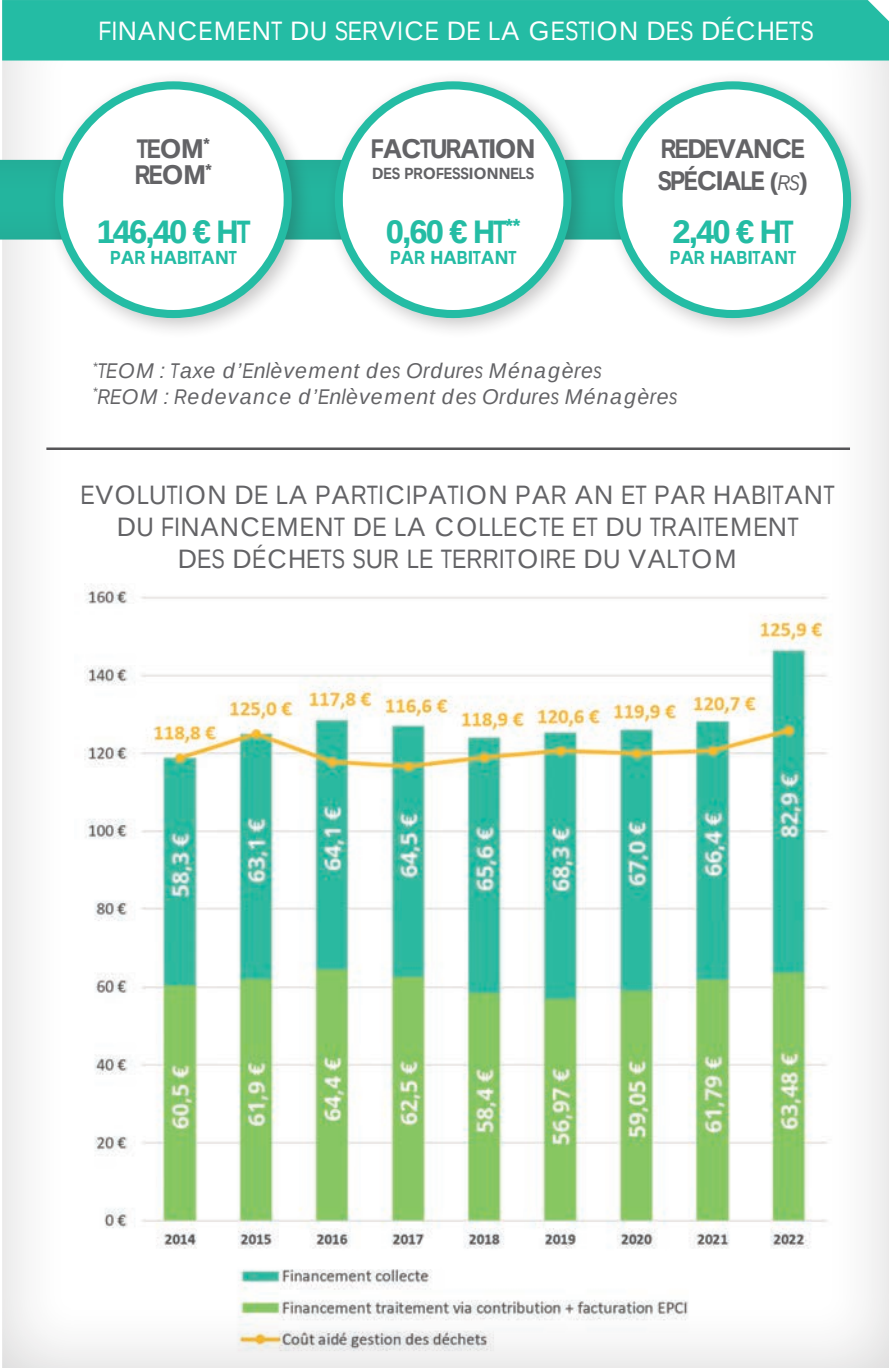
Coût résiduel à la charge de la collectivité correspondant à son besoin de financement.



Le coût complet de la gestion des déchets (collecte + valorisation) s'établit à **156,5 € HT/hab.** (143,40 € HT/hab. en 2021), soit **+9 %** en 2022, principalement liés à l'impact de la TGAP* et la prise en compte du contexte inflationniste.

Dans le même temps, les ventes de matériaux et d'énergie ont continué leur progression, entre 2021 et 2022 de **8,9 à 14,8 € HT/hab.**, soit **+66 %**.

Pour autant, le **coût aidé augmente de 4 %**, atteignant **125,9 € HT/hab.** (120,7 € HT en 2021). Il est couvert par la TEOM*, la REOM*, la facturation des professionnels et la RS* à **116 %** (104 % en moyenne en région AURA en 2020, 103 % au niveau national) et reste maîtrisé du fait de soutiens CITEO et de recettes matériaux supplémentaires liées à la CS*.



*OMR : Ordures Ménagères Résiduelles | *RTCS : Refus de Tri de la Collecte Sélective | *DEM : Déchet Encombrant des Ménages
*TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes | *CS : Collecte Sélective

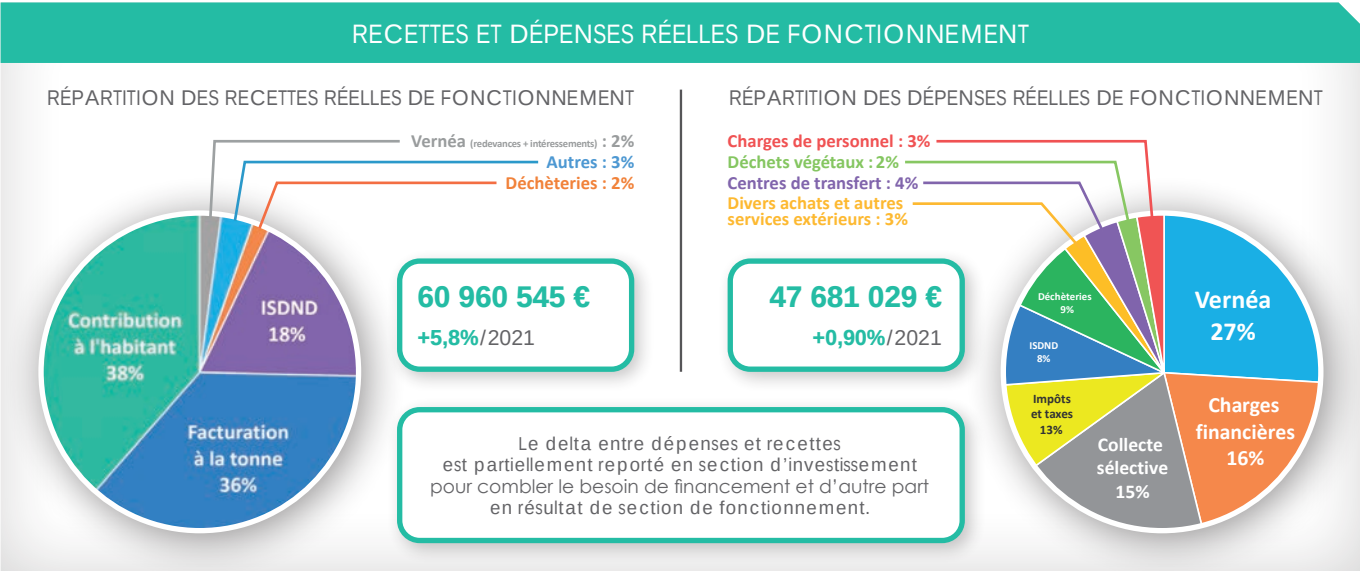
INDICATEURS FINANCIERS

2 - LA STRUCTURE DES CHARGES DU VALTOM

EN FONCTIONNEMENT

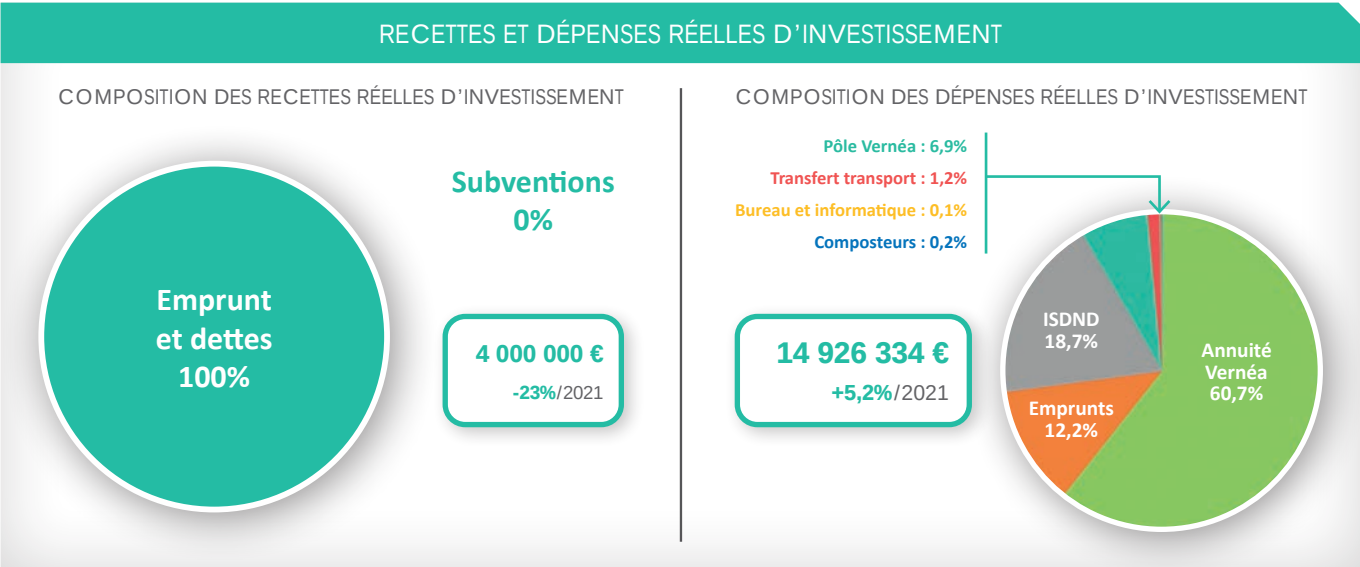
Les recettes du VALTOM sont principalement composées de la contribution à l'habitant (32,76 € HT), de la facturation à la tonne des déchets ménagers (115,6 € HT POUR LES OMR* ET DEM* / 283,70 € HT POUR LES RTCS*) et des déchets des activités économiques.

Si le pôle Vernéa est le principal poste de dépenses, il est à noter la part importante des impôts et taxes, qui représentent 13% (2021 : 12%) de l'ensemble des dépenses réelles mais s'élèvent à 16% (2021 : 15%) ramenés aux dépenses hors charges financières et charges de personnel.



EN INVESTISSEMENT

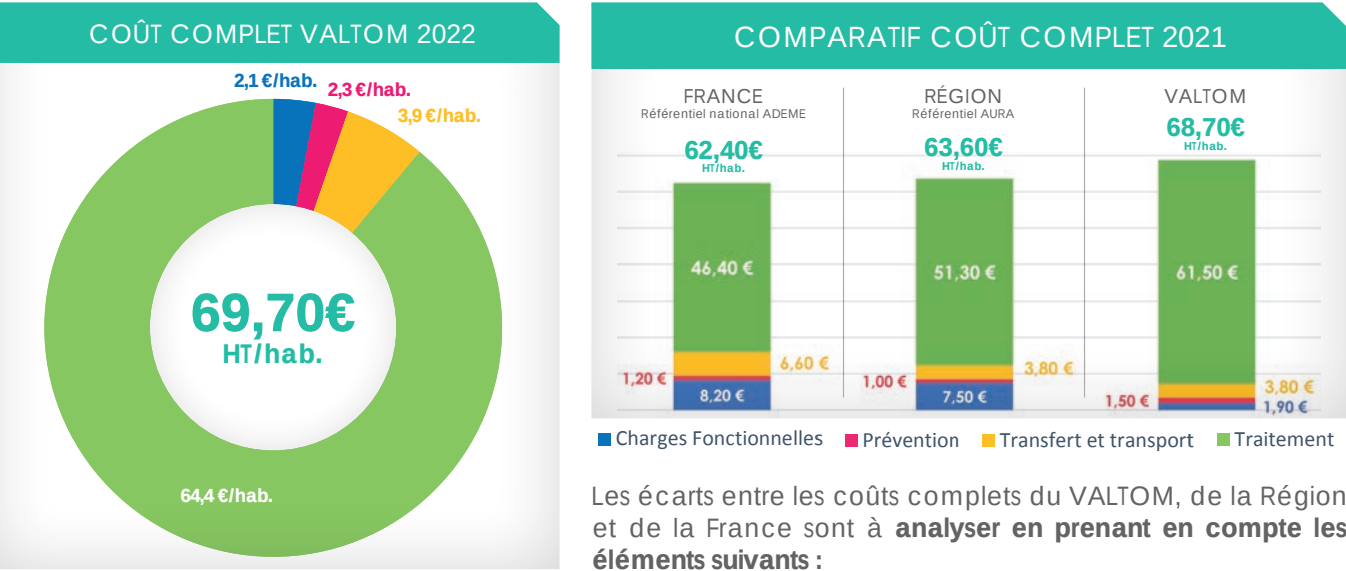
Les recettes réelles d'investissement de 4 M € sont constituées d'un emprunt pour financer les travaux des ISDND, des centres de transfert et les aménagements de la turbine du pôle Vernéa dans le cadre du projet de Réseau de Chaleur Urbain de Clermont Auvergne Métropole.



3 - LE COÛT DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

UN COÛT POUR PLUS DE PRÉVENTION ET DE VALORISATION DES DÉCHETS

Le coût complet s'élève à 69,70 € HT/hab, soit + 1 € HT/hab par rapport à 2021. Si les parts consacrées au traitement et au transfert / transport restent stables en raison d'une diminution des tonnages, on note une augmentation légère des charges fonctionnelles et une plus élevée pour la prévention, traduction des efforts et moyens mobilisés pour développer les CODOEC.



- 1/ Avec le pôle Vernéa, le VALTOM bénéficie d'une installation récente à amortir, les coûts de traitement sont plus importants qu'au niveau national.
- 2/ Les charges fonctionnelles nationales et régionales sont également bien plus élevées que celles du VALTOM car elles concernent des syndicats qui n'ont pas seulement la compétence traitement.

Ce coût est encore amené à évoluer avec l'augmentation exponentielle de la TGAP de plus de 7 M€ entre 2021 et 2025 (+0,5M€/2021), venant amoindrir les effets attendus à plus long terme des politiques de prévention développées au travers notamment des CODOEC.

4 - UN COÛT POUR UN SERVICE DE QUALITE

UNE GESTION DURABLE DES DÉCHETS MÉNAGERS :

- Un taux de valorisation des déchets ménagers supérieur à la moyenne nationale et européenne (88,9 %)
- Des installations de traitement et de valorisation pérennes, innovantes et respectueuses de l'environnement
- Des performances en conformité avec les objectifs législatifs
- Des projets d'avenir : un réseau de chaleur pouvant chauffer des habitations et des panneaux photovoltaïques sur 4 sites de stockage, ...

DES RESSOURCES PRODUITES À PARTIR DE NOS DÉCHETS



*OMR : Ordures Ménagères Résiduelles | *DEM : Déchet Encombrant des Ménages | *RTCS : Refus de Tri de la Collecte Sélective



COMMUNICATION

3

parcours
pédagogiques
complémentaires

322

scolaires
accueillis

977

visiteurs
sur nos
installations

3

campagnes
départementales
d'information

40 440

visiteurs
sur valtom63.fr

37

actualités
mises en ligne

74 846

pages vues

46

couvertures
presse

1 - LES SUPPORTS



Valmag n°31
Juin 2022

Edité à 4 300 exemplaires

Dossier spécial
« Erreurs de tri »



Agenda 2023

Edité à 516 exemplaires

Thématique
« Erreurs de tri »

Consultez-les sur valtom63.fr

2 - DANS LA PRESSE

124 articles
dédiés à la gestion
locale des déchets

40 articles
intégrant le VALTOM

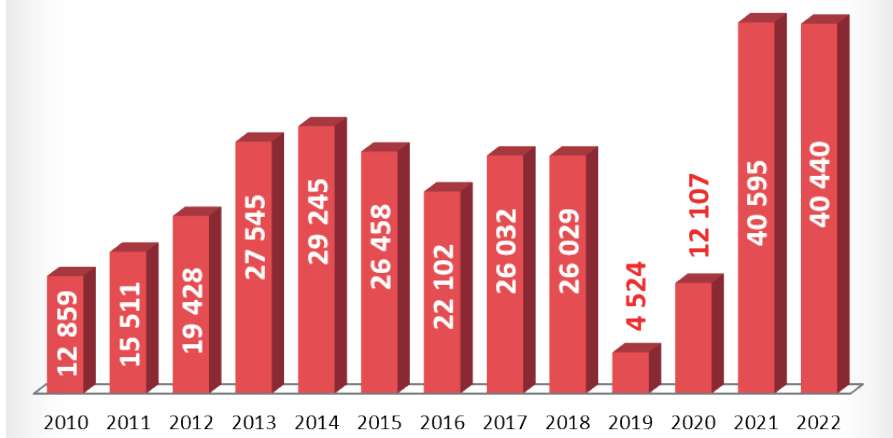
3 conférences
de presse

6 passages
radio et télévision

3 - LA COMMUNICATION DIGITALE

WWW.VALTOM63.FR

EVOLUTION DU NOMBRE DE VISITES DE 2010 À 2022



Année	Visites
2010	12 859
2011	15 511
2012	19 428
2013	27 545
2014	29 245
2015	26 458
2016	22 102
2017	26 032
2018	26 029
2019	4 524
2020	12 107
2021	40 595
2022	40 440

La baisse de fréquentation liée à la mise en place du RGPD* en 2019, semble stabilisée. **40 440 visiteurs** ont visité le site en 2022.

37 actualités
mises en ligne

74 846
pages vues

00:01:01
durée moyenne

*Règlement Général sur la Protection des Données

RÉSEAUX SOCIAUX ET NEWSLETTER

Administration des pages VALTOM sur Facebook et Twitter.

Envoi de lettres d'informations aux usagers qui en font la demande.


Twitter VALTOM

+ D'INFOS

447 abonnés
+85%/2021
149 publications
1 tweet
tous les 3 jours


Facebook VALTOM

+ D'INFOS

2 800 abonnés
+116%/2021
196 publications
1 publication
tous les 3 jours


Newsletter VALTOM

+ D'INFOS

1 500 abonnés
+116%/2021
5 campagnes
40,5% de taux d'ouvertures

4 - A LA RENCONTRE DES USAGERS

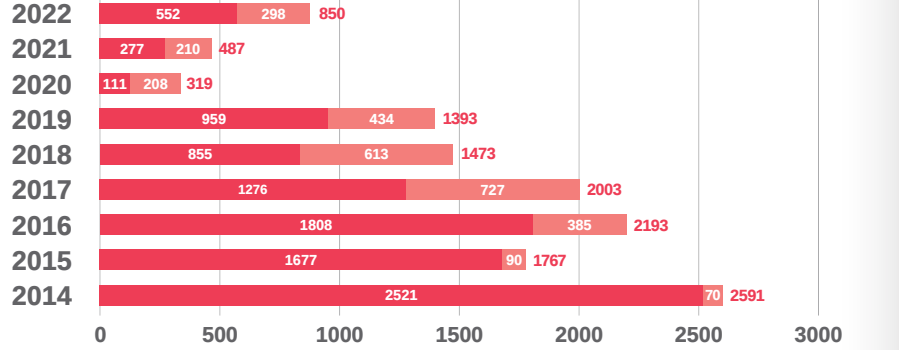
Les installations de tri et de valorisation des déchets ménagers du territoire du VALTOM sont ouvertes toute l'année, sur réservation, au grand public et aux scolaires. Durant l'année 2022, les visites ont pu reprendre après 2 ans marqués par la crise sanitaire. Cependant, le centre de tri Trivalo63 de Paprec fut fermé au public toute l'année pour cause de travaux liés à la simplification des consignes de tri et à un incendie. De plus, l'installation de stockage de déchets non dangereux de Puy-Long a été fermée aux visites le temps des travaux de réalisation de la centrale photovoltaïque.

NOMBRE DE VISITEURS SUR LES INSTALLATIONS ET FRÉQUENTATION DES PARCOURS PÉDAGOGIQUES*

PÔLE DE VALORISATION VERNÉA, CLERMONT-FERRAND



Parcours pédagogiques : **298 élèves (10 classes)**

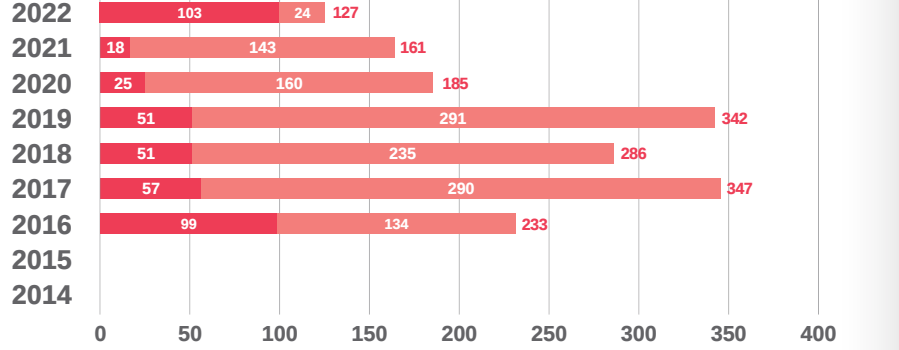


Année	Grand public	Scolaires
2022	552	298
2021	277	210
2020	111	208
2019	959	434
2018	855	613
2017	1276	727
2016	1808	385
2015	1677	90
2014	2521	70

ISDND DE PUY-LONG, CLERMONT-FERRAND



Parcours pédagogiques : **24 élèves (1 classe)**



Année	Grand public	Scolaires
2022	103	24
2021	18	143
2020	25	160
2019	51	291
2018	51	235
2017	57	290
2016	99	134
2015	0	0
2014	0	0

CENTRE DE TRI PAPREC, CLERMONT-FERRAND



Parcours pédagogiques : **Fermé pour cause de travaux**



Année	Grand public	Scolaires
2022	0	0
2021	0	0
2020	172	172
2019	229	633
2018	113	485
2017	108	549
2016	97	200
2015	0	0
2014	0	0

*Labellisés par l'Éducation nationale

Grand public Scolaires

COMMUNICATION

5 - CAMPAGNES DÉPARTEMENTALES D'INFORMATION

1/ « STOP AUX ERREURS DANS LE BAC DE TRI »

(JUN 2022)

OBJECTIFS :

- Focus sur les erreurs de tri récurrentes qui sont réceptionnées en centre de tri.
- Montrer qu'elles sont à la fois coûteuses, dangereuses et génératrices d'incidents.



SUPPORTS :

- Kit com* mis à disposition des EPCI* : CP*, visuels...
- Dossier et communiqué de presse personnalisables pour les EPCI*
- Affichage départementale sur 406 emplacements : sucettes, bus, 4X3, centres commerciaux
- Publications réseaux : 7 déclinaisons de visuels
- Encarts presse : La Montagne, Clermont Infos 63, Annuaire des Maires Ruraux ASM (partenariat PAPREC)
- Campagne radio : NRJ Cl-Fd (165 passages) RVA Ambert (264 passages)
- Newsletter & signature mail

2/ « NON AU BRÛLAGE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX »

(RAPPEL : MAI 2022)

OBJECTIFS :

- Informer l'usager que le brûlage des déchets végétaux est interdit.
- Présenter les alternatives pour les transformer en ressources.



SUPPORTS :

- Diffusion d'un communiqué de presse
- Envoi kit com* : à toutes les EPCI* et mairies du territoire
- Réseaux sociaux (Facebook et Twitter)
- Newsletter & signature mail
- Dépliant 3 volets (Informations techniques, sanitaires et réglementaires)

3/ « MIEUX VOUS TRIEZ, PLUS VOUS DONNEZ »

(OCTOBRE 2022)

OBJECTIFS :

- Faire comprendre à l'usager que la qualité de son tri a un impact économique et environnemental positif
- Informer l'usager que la qualité de son tri a un impact sur les dons liés.



SUPPORTS :

- Kit com* mis à disposition des EPCI* : CP*, visuels...
- Conférence de presse de lancement
- Encarts presse : La Montagne, Clermont Infos 63
- Campagne radio : NRJ Cl-Fd (179 passages) RVA Ambert (138 passages)
- Réseaux sociaux (Facebook et Twitter)
- Newsletter & signature mail

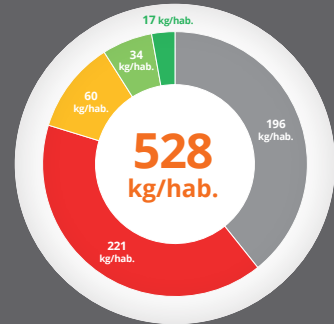
6 - DES SUPPORTS SUPPLÉMENTAIRES CRÉÉS POUR LES ADHÉRENTS

- Consigne de tri > SMCTOM Haute Dordogne
- Mâj* logo tous supports > SYDEM Dômes et Combrailles
- Compostage > CC Thiers Dore et Montagne



*Kit com : Kit de communication | *EPCI : Établissements Publics de Coopération Intercommunale | *Mâj : Mise à jour

SYNTHESE



LES GISEMENTS

369 773 tonnes
528 kg/hab./an

FINANCEMENT DU SERVICE

146,4 € HT/hab/an en moyenne
(collecte et traitement)

LES OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES :

RÉDUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉES (DMA)

de -15% entre 2010 et 2030
(loi AGECS*)

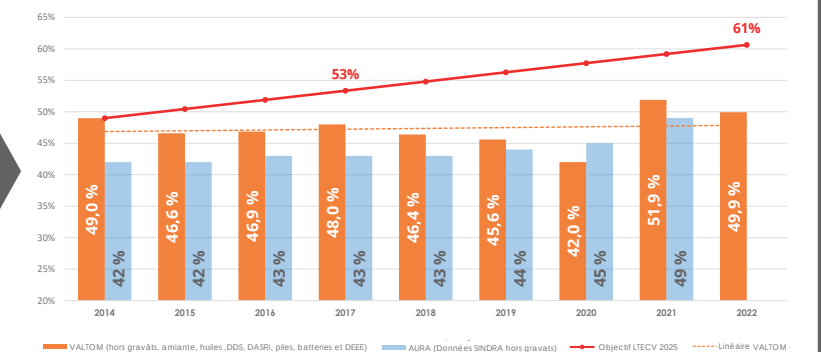
VALTOM : entre 2010 et 2022 : -3,4%
AURA : entre 2010 et 2021 : +2%



VALORISATION DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES (RÉEMPLOI, RECYCLAGE, VALORISATION MATIÈRE ET BIOLOGIQUE)

de 65% en 2025
(loi LTAECV*)

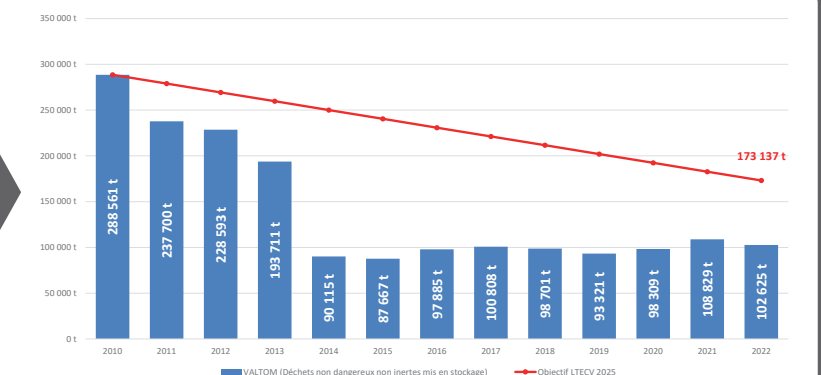
VALTOM 2022 : 49,9%
AURA 2020 : 49%



DIMINUTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES MIS EN STOCKAGE

de 50% entre 2010 et 2025
(loi LTAECV*)

VALTOM : entre 2010 et 2022 : -64%
AURA : entre 2010 et 2021 : -25%



*loi AGECS : loi Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire
*loi LTAECV : Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte

LES OUTILS

- 5 RECYCLERIES PRÉSENTE SUR LE TERRITOIRE
- 1 CENTRE DE TRI DES PAPIERS ET EMBALLAGES MÉNAGERS
- 2 PLATEFORMES DE COMPOSTAGE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX
- 1 PÔLE DE VALORISATION MULTIFILIÈRES VERNÉA
- 3 INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON-DANGEREUX

LA VALORISATION

- RÉEMPLOI & RECYCLAGE
25 787 tonnes
36,8 kg/hab./an
- VALORISATION MATIÈRE
125 146 tonnes
178,3 kg/hab./an
- VALORISATION BIOLOGIQUE
38 502 tonnes
55 kg/hab./an
- VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
126 091 tonnes
180 kg/hab./an
- STOCKAGE
39 577 tonnes
56,5 kg/hab./an

7,3% 35,2% 10,9% 35,5% 11,1%

88,9%

de déchets ménagers valorisés en 2022

RAPPORT ANNUEL 2022

SUR LA QUALITÉ
ET LE PRIX D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS MÉNAGERS



VALTOM
Valorisons notre avenir

1 CHEMIN DES DOMAINES DE BEAULIEU
63000 CLERMONT-FERRAND

TÉL. 04 73 44 24 24

WWW.VALTOM63.FR



@valtomclermont



@leValtom